



Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 070-247000755-20260413-D2026\_043-DE



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026



# SOMMAIRE

## Introduction

<b>1. Le contexte économique</b>	4
1.1 Le contexte international et national	4
1.2 Contexte économique et budgétaire français	6
1.3 Le contexte local	7
<b>2. Les résultats de l'année budgétaire 2025 pour la communauté de communes</b>	9
2.1 Une situation budgétaire saine	9
2.2 L'épargne	14
2.3 Un faible endettement	15
2.4 La trésorerie	15
2.5 Les concours de l'Etat et la DGF	16
2.6 La fiscalité	17
<b>3. Les ressources humaines</b>	20
<b>4. Agir pour construire un avenir commun</b>	21
4.1 Anticiper et aménager	22
4.2 La création d'emplois demeure une priorité	22
4.3 Des compétences au service de la population et de la cohésion	24
4.4 La transition écologique, un enjeu majeur	25
4.5 La poursuite de la modernisation des infrastructures de la communauté de communes	27
<b>5. Budget général : les orientations pour 2026</b>	28
5.1 Un budget de fonctionnement en augmentation	28
5.2 Un budget d'investissement pour maintenir le développement d'équipements de qualité	29
5.3 Le programme pluriannuel d'investissement	30
5.4 Le programme des AP/CP en investissement	34
5.5 L'impact d'une hausse de la fiscalité	36
<b>ANNEXES</b>	38
✓ Tableau des effectifs	39
✓ L'organigramme des services	43

### Le débat d'orientation budgétaire : un cadre réglementaire et obligatoire

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la communauté de communes (analyse rétrospective).

Une délibération de l'assemblée délibérante prend acte du débat d'orientation budgétaire. Celle-ci doit faire l'objet d'un vote (article L 2312-1 du CGCT).

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte également de l'existence du rapport d'orientation budgétaire.

Le rapport d'orientation budgétaire doit préciser notamment les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, la structure et la gestion de la dette contractée, la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

# 1. Le contexte économique

## 1.1 Le contexte international et national

Depuis plusieurs années, l’environnement économique international est marqué par une succession de chocs majeurs — sanitaires, géopolitiques, énergétiques et climatiques — qui rendent les exercices de prospective particulièrement incertains. L’année 2026 s’inscrit dans cette continuité, avec une économie mondiale résiliente mais fragilisée, et des perspectives de croissance modérées.

Après une année 2024 caractérisée par un ralentissement généralisé de l’activité et une inflation encore élevée, l’année 2025 a été marquée par un retour progressif vers des équilibres macroéconomiques plus favorables, sans pour autant dissiper l’ensemble des incertitudes structurelles.

Selon les principales institutions internationales (OCDE, Banque centrale européenne, Banque de France), la croissance mondiale se maintiendrait à un niveau proche de 3,5% en 2025, avant de se stabiliser autour de 3,3% de 2026 à 2028.

Cette dynamique repose sur plusieurs facteurs, notamment la poursuite de la désinflation, qui soutient progressivement la consommation des ménages ainsi que sur un assouplissement monétaire graduel engagé par les principales banques centrales.

Les économies émergentes continuent de contribuer fortement à la croissance mondiale, avec des taux de progression supérieurs à 4 %, portés principalement par l’Asie. L’Inde demeure l’un des principaux moteurs de la croissance mondiale, avec une progression attendue proche de 6,5 % à 7 % en 2025 et 2026.

À l’inverse, la Chine poursuit une trajectoire de ralentissement structurel. Longtemps moteur de l’économie mondiale, elle fait face à :

- une crise durable du secteur immobilier,
- une demande intérieure moins dynamique,
- un vieillissement accéléré de la population,
- des tensions commerciales persistantes avec les États-Unis et l’Union européenne.

Les États-Unis affichent une croissance plus robuste que celle des économies européennes, bien que des incertitudes demeurent quant à l’orientation future de leur politique budgétaire et commerciale.

### L’environnement international

(variations annuelles en pourcentage, révisions en points de pourcentage)

	Décembre 2025					Révisions par rapport à septembre 2025		
	2024	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027
<b>PIB en volume mondial (hors zone euro)</b>	3,6	3,5	3,3	3,3	3,3	0,2	0,2	0,0
<b>Commerce mondial (hors zone euro)<sup>1)</sup></b>	4,3	4,4	2,0	3,1	3,1	1,6	0,5	0,0
<b>Demande extérieure adressée à la zone euro<sup>2)</sup></b>	3,7	3,8	1,9	3,1	3,0	1,0	0,5	0,0
<b>IPC mondial (hors zone euro)</b>	4,0	3,1	2,8	2,5	2,6	-0,1	-0,1	0,0
<b>Prix à l’exportation des concurrents en monnaie nationale<sup>3)</sup></b>	2,3	1,1	1,6	2,0	2,0	-0,5	-0,5	-0,3

Note : Les révisions sont calculées à partir de chiffres arrondis.

1) Calculé comme la moyenne pondérée des importations.

2) Calculée comme la moyenne pondérée des importations des partenaires commerciaux de la zone euro.

3) Calculés comme la moyenne pondérée des déflateurs des exportations des partenaires commerciaux de la zone euro.

Tableau extrait du site de la BCE

Dans la zone euro, après une période de croissance modérée en 2024 et 2025, l'activité économique reste marquée par une dynamique faible mais résiliente. Les projections récentes indiquent une croissance du PIB autour de 1,4 % en 2025 et de 1,2 % en 2026 selon les dernières prévisions de l'OCDE pour la zone euro. Cette perspective de croissance reste en deçà des niveaux antérieurs à la crise sanitaire et met en évidence des disparités entre États membres.

Cette croissance limitée s'explique notamment par :

- l'investissement privé encore hésitant dans un contexte d'incertitude économique ;
- un environnement géopolitique instable pesant sur les échanges et la confiance ;
- une demande extérieure modérée, affectant les exportations

Sur le plan de l'inflation, la tendance à la baisse se poursuit. Après avoir atteint des niveaux historiquement élevés en 2022, l'inflation dans la zone euro devrait continuer à se modérer vers les cibles de moyen terme. Les prévisions de projection font apparaître une inflation se situant légèrement au-dessous de 2 % en 2026, reflétant notamment un ralentissement des prix de l'énergie et une inflation sous-jacente qui s'atténue progressivement.


Cependant, cette normalisation demeure inachevée :

- les prix des services restent relativement soutenus, notamment sous l'effet des hausses salariales ;
- les prix de l'énergie et des matières premières restent sensibles aux tensions géopolitiques et aux contraintes d'approvisionnement ;
- les chocs climatiques ponctuels peuvent engendrer des pressions inflationnistes localisées.

## Projections de croissance et d'inflation dans la zone euro

(variations annuelles en pourcentage, révisions en points de pourcentage)

	Décembre 2025					Révisions par rapport à septembre 2025		
	2024	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027
<b>PIB en volume</b>	0,9	1,4	1,2	1,4	1,4	0,2	0,2	0,1
<b>IPCH</b>	2,4	2,1	1,9	1,8	2,0	0,0	0,2	-0,1
<b>IPCH hors énergie et produits alimentaires</b>	2,8	2,4	2,2	1,9	2,0	0,0	0,3	0,1

Notes : Le PIB en volume est calculé à partir de moyennes annuelles de données corrigées des variations saisonnières et du nombre de jours ouvrés. Les données rétrospectives peuvent différer des dernières publications d'Eurostat en raison de dates de publication postérieures à la date d'arrêt des projections. Les révisions sont calculées à partir de chiffres arrondis. Les données (y compris trimestrielles) peuvent être téléchargées à partir de la base de données sur les projections macroéconomiques ( [Macroeconomic Projection Database](#)) du site Internet de la BCE.

Les perspectives économiques restent entourées de risques significatifs qui peuvent altérer ces trajectoires :

- la poursuite des conflits internationaux, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient, qui pèsent sur la confiance et les chaînes d'approvisionnement ;
- un durcissement des relations commerciales internationales susceptible de freiner le commerce mondial ;
- la fragilité du système financier dans certaines grandes économies, notamment en Chine, avec des répercussions possibles sur les exportations européennes ;
- la multiplication des événements climatiques extrêmes, dont les coûts économiques et budgétaires sont croissants.

Ces éléments justifient une approche prudente dans l'élaboration des hypothèses financières et budgétaires à l'échelle locale, dans un contexte de volatilité globale et de retournements économiques potentiels.

### 1.2 Contexte économique et budgétaire français

L'économie française se caractérise par une croissance modérée mais résiliente. Selon les projections macroéconomiques de la Banque de France publiées en décembre 2025, le PIB devrait progresser d'environ 0,9 % en 2025, après +1,1 % en 2024, puis se raffermir légèrement à 1,0 % en 2026 et en 2027 avant d'atteindre environ +1,1 % en 2028. Cette trajectoire reflète une reprise essentiellement portée par la demande intérieure, la consommation des ménages et l'investissement privé, dans un contexte de faiblesse persistante de la demande extérieure.

La consommation des ménages se maintient malgré un climat d'incertitude : elle progresse en 2025 mais à un rythme modéré (+0,4 %), reflétant une prudence des ménages face à l'évolution de l'emploi et des perspectives économiques. Sur les horizons de projection, elle bénéficierait d'un regain progressif de confiance et de la hausse du pouvoir d'achat du salaire moyen par tête, même si les effets sur la consommation restent limités par les incertitudes structurelles.

Sur le plan de l'inflation, après une forte décrue en 2025 (0,9 % en moyenne annuelle), l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) resterait inférieur à 2 % en 2026, avec une remontée progressive portée par la stabilisation des prix de l'énergie et une inflation hors énergie et alimentation toujours modérée.

La situation des finances publiques françaises reste fragile. Le déficit public devrait rester significatif en 2025 et en 2026, proche de -5,4 % du PIB en 2025, et devrait connaître une réduction modérée mais encore insuffisante pour amorcer une stabilisation durable du ratio d'endettement. Celui-ci se situe à des niveaux élevés, et malgré des efforts de consolidation, la trajectoire d'endettement public reste supérieure à 110 % du PIB, limitant les marges de manœuvre budgétaires de l'État à moyen terme.

Sur le marché du travail, les projections indiquent une légère remontée du taux de chômage à 7,7 % en 2026, avant une inflexion à la baisse attendue à partir de 2027, dans un contexte de reprise graduelle de l'emploi. Cette évolution reflète une fragilité persistante dans certains secteurs, notamment industriel et marchand, mais sans rupture majeure.

Dans l'ensemble, ces indicateurs soulignent un contexte économique marqué par une croissance modérée, la persistance de contraintes budgétaires et un marché du travail encore fragile, ce qui appelle à une gestion prudente des trajectoires de dépenses et de recettes publiques, y compris au niveau des collectivités territoriales.

La loi de finances pour 2026 s'inscrit dans une trajectoire de redressement des finances publiques, impliquant une contribution accrue des collectivités territoriales, en particulier du bloc intercommunal.

Elle se traduit par une évolution globalement contrainte des ressources et par l'introduction ou la reconduction de mécanismes de régulation affectant directement les équilibres financiers locaux.

S'agissant des concours financiers de l'État, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisée en valeur. En l'absence d'indexation sur l'inflation, cette stabilité nominale se traduit par une diminution en euros constants, affectant la capacité de financement du bloc local.

Par ailleurs, la progression des enveloppes de péréquation verticale (notamment DSU et DSR) est financée à enveloppe fermée, générant des effets de redéploiement interne susceptibles d'impacter négativement certaines collectivités, y compris au sein du bloc intercommunal via les mécanismes de répartition.

En matière de fiscalité, la loi de finances prévoit des ajustements des dispositifs de compensation, ainsi que la reconduction de mécanismes de lissage et de plafonnement des ressources fiscales. Ces dispositifs, dont l'effet agrégé est estimé à plusieurs centaines de millions d'euros, concernent prioritairement les établissements publics de coopération intercommunale, qui ne bénéficient pas des mesures d'exonération applicables à une partie du bloc communal.

Dans ce contexte, les ressources réelles de fonctionnement devraient connaître une progression limitée, voire une stagnation en volume. À l'inverse, les dépenses réelles de fonctionnement demeurent orientées à la hausse, sous l'effet conjugué de l'inflation, de la revalorisation des charges de personnel et du dynamisme des dépenses contraintes (énergie, contrats, contributions).

Cette évolution différenciée des recettes et des dépenses se traduit mécaniquement par une contraction attendue de l'épargne brute. En conséquence, la capacité d'autofinancement (CAF) de la collectivité pourrait être affectée, avec un impact direct sur le financement des investissements et, le cas échéant, sur le recours à l'emprunt.

### 1.3 Le contexte local

En ce début d'année 2026, l'activité régionale montre une stabilité globale avec des disparités sectorielles, influencée par la conjoncture mondiale et locale.

L'activité industrielle reste stable, mais inférieure aux prévisions, avec une légère progression des commandes nationales, même si elles restent insuffisantes sauf la production d'équipements électriques et électroniques. Les prix des matières premières continuent d'augmenter, tandis que ceux des produits finis restent stables.

L'activité des services marchands évolue peu, avec des disparités sectorielles, sous l'effet d'une demande atone et d'une visibilité limitée et les effectifs diminuent. Les prix restent majoritairement stables pour le moment. Le secteur de la restauration reste dynamique, ainsi que les effectifs du secteur des transports qui progressent. Les agences d'intérim connaissent quant à elle un ralentissement de la demande.

Le secteur du bâtiment est en contraction, surtout dans le gros œuvre, tandis que le second œuvre reste plus résilient.

Les carnets de commandes sont faibles, et la visibilité se réduit dans un contexte d'élections locales et de conflits mondiaux. Les effectifs dans le bâtiment restent stables, mais la demande pour la rénovation soutient le second œuvre.

Les perturbations climatiques du 1<sup>er</sup> trimestre 2026 ont contrarié l'activité des travaux publics mais celle-ci reste positive.

#### Créations d'entreprises au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025 en Haute Saône

Données brutes		Haute-Saône	
Créations d'entreprises		T4 2025 Evol./T4 2024	
(en %)			
<b>Nombre de créations d'entreprises</b>		<b>633</b>	<b>+8,8</b>
dont :	Entreprises individuelles	77	-
	Micro-entrepreneurs Sociétés	439	17,2
<b>Cumul sur 12 mois glissés</b>		117	+14,0
		<b>2 563</b>	+12,5
			<b>+10,7</b>
<b>Nombre de créations d'entreprises hors micro-entrepreneurs</b>		<b>194</b>	-
<b>Cumul sur 12 mois glissés</b>		<b>863</b>	<b>+8,0</b>

champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture.  
 Source : INSEE-REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene)

Défaillances d'entreprises au 4<sup>ème</sup> trimestre 2025 en Haute Saône

Ouvertures de procédures		Haute-Saône	
		T4 2025	Evol./T4 2024 (en %)
<b>Nombre d'ouvertures de procédures</b>		<b>30</b>	<b>-18,9</b>
dont :	Redressements judiciaires	13	+8,3
	Liquidations judiciaires directes	17	-26,1
<b>Nombre d'emplois menacés</b>		<b>49</b>	<b>-16,9</b>
dont :	Agriculture	s	s
	Industrie	s	s
	Construction	7	+16,7
	Commerce	s	s
	Services	38	+9,0
<b>Total des ouvertures sur 12 mois glissés</b>		<b>135</b>	<b>+8,9</b>

Source : Société ALTARES-BODACC/Traitement Dreets BFC-SESE

Caractéristiques des demandeurs d'emploi sans aucune activité (catégorie A)

Données CVS-CJO	T	Var. (en %) sur		Part (en %) des		
		1 Trim.	1 an	Femmes	-25 ans	Seniors
<b>Catégorie A</b>	<b>420</b>					
<b>Gray</b>	<b>22</b>					
<b>Lure-Luxeuil-Héricourt Vesoul</b>	<b>55</b>					
	1530	+0,7	+10,9	49,0	20,9	28,8
	530	+4,0		47,0	16,6	29,3
<b>Haute-Saône</b>	<b>4470</b>	+6,6	+5,7	46,8	16,9	26,6
	3080		+9,2			
		<b>+4,2</b>	<b>+7,6</b>	<b>47,4</b>	<b>17,4</b>	<b>28,3</b>
	9080					

Source : France Travail-Dares, STMT, traitements Dares.

Calculs des CVS-CJO infra-départementales : Dreets Bourgogne-Franche-Comté / SESE

## 2. Les résultats de l'année budgétaire 2025 pour la communauté de communes

### 2.1 Une situation budgétaire saine

#### a. Budget Général

#### Résultat de l'exercice 2025

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2025	CFU 2025	% réalisé	BP 2025	CFU 2025	% réalisé
Dépenses	10 465 000 €	8 839 922 €	84.47%	11 394 193 €	7 998 178 €	70.20%
Recettes	9 498 818 €	9 433 659 €	99.31%	12 020 030 €	8 598 790 €	71.54%
Résultats			<b>593 737 €</b>			<b>600 612 €</b>

#### Résultats cumulés

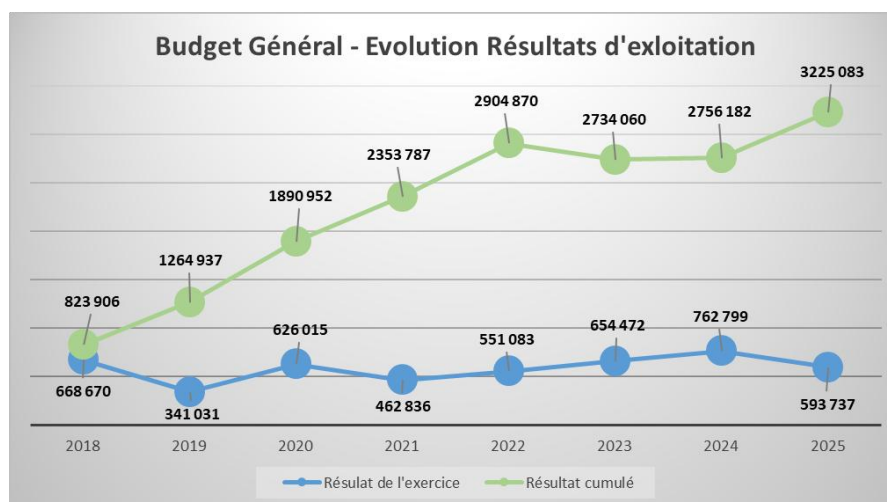
Sections	Résultat 2025	Report ex 2024	RAR	Résultat cumulé
Fonctionnement	593 737 €	2 756 182 €	- €	3 349 919 €
Investissement	600 612 €	- 625 837 €	- 99 611 €	- 124 837 €
<b>TOTAL</b>				<b>3 225 083 €</b>

Le résultat de fonctionnement prévisionnel pourrait atteindre 593 737 €.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de +1.81 % et celles en investissement de +57.43 %, principalement dues aux travaux du nouveau pôle aquatique avec un taux de réalisation largement supérieur à 2024, 70.20 % contre 40.35 %.

En fonctionnement, la hausse est contenue malgré de forte augmentation sur le chapitre 012 mais une gestion sobre sur le chapitre 011.

Les recettes de fonctionnement sont restées quasiment stables (- 0.12 %).



**b. Budget SPED**

**Résultat de l'exercice 2025**

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2025	CFU 2025	% réalisé	BP 2025	CFU 2025	% réalisé
<b>Dépenses</b>	1 842 000 €	1 810 825 €	98.31%	970 000 €	65 234 €	6.73%
<b>Recettes</b>	1 565 279 €	1 628 891 €	104.06%	226 244 €	168 241 €	74.36%
<b>Résultats</b>	<b>- 181 934 €</b>			<b>103 007 €</b>		

**Résultats cumulés**

Sections	Résultat 2025	Report ex 2024	RAR	Résultat cumulé
<b>Fonctionnement</b>	- 181 934 €	464 721 €	- €	282 787 €
<b>Investissement</b>	103 007 €	743 756 €	- 322 510 €	524 253 €
<b>TOTAL</b>				<b>807 041 €</b>

Ce tableau permet de visualiser un déficit de résultat de fonctionnement 2025 à hauteur de 181 934 €. Ce déficit était attendu et s'explique par le choix politique de consommer progressivement l'excédent de trésorerie en limitant le recours à l'augmentation des tarifs depuis plusieurs années et cela malgré une augmentation des charges.

Les principales évolutions des dépenses se traduisent ainsi :

Chapitre 011 (charges à caractère général) + 35 000 € :

- Réparations des camions + 28 800 €
- Fourniture d'entretien : + 7 000 €
- Remboursement des charges du siège : + 5 800 €
- Assurances : + 4 000 €
- Composteurs et carburant et logiciels : - 10 200 €

Chapitre 012 (charges de personnel) + 27 000 €

Chapitre 65 (charges de gestion courante) + 52 000 € :

- Cotisations Sytevom + 16 300
- Traitement des déchets Sytevom + 13 700 €
- Créances : + 22 000 € (pour rappel 0 € en 2024)

Chapitre 68 (dotations aux amortissements et provisions) – 8 500 € :

- Provisions facture OM – 8 500 €

Les principales évolutions des recettes correspondent à :

- Redevance OM : + 57 000 € (augmentation des tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2025)
- Reprise sur provision des factures OM : + 20 800 €
- Reversement de la prime CITEO : + 17 500 €

A noter encore un bon résultat pour le reversement de la prime SYTEVOM liée à la performance et la qualité du tri effectué par les habitats (87 824 € contre 71 143 € en 2024).

Le résultat d'exploitation cumulé atteint 282 787 € contre 464 721 € en 2024.

c. Budget Assainissement collectif

**Résultat de l'exercice 2025**

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2025	CFU 2025	% réalisé	BP 2025	CFU 2025	% réalisé
Dépenses	755 000 €	220 131 €	29.16%	775 793 €	222 910 €	28.73%
Recettes	413 076 €	228 092 €	55.22%	780 000 €	211 996 €	27.18%
Résultats	<b>7 961 €</b>			<b>- 10 914 €</b>		

**Résultats cumulés**

Sections	Résultat 2025	Report ex 2024	RAR	Résultat cumulé
Fonctionnement	7 961 €	934 924 €	- €	942 885 €
Investissement	- 10 914 €	- 4 207 €	- 53 647 €	- 68 769 €
<b>TOTAL</b>				<b>874 116 €</b>

Le résultat d'exploitation 2025 du budget Assainissement collectif affiche un excédent de 7 961 € contre 66 845 € en 2024.

Le résultat de fonctionnement cumulé atteint 942 885 € contre 1 002 783 € en 2024. Si les dépenses sont stables, la CCPLx rencontre en revanche des difficultés pour l'encaissement de la part Assainissement. Dans le cadre de la DSP, la CCPLx a contractualisé un nouveau contrat avec l'entreprise SAUR au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Depuis, le dernier versement constaté par la société SAUR, relatif à la part Assainissement de la CCPLx est un acompte pour l'année 2024 pour un montant de 181 200 € (versement moyen annuel 350 000 €). Au 31 décembre 2025, la société SAUR est donc redevable d'un montant estimatif de 518 000 €.

d. Budget Assainissement non collectif

**Résultat de l'exercice 2025**

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2025	CFU 2025	% réalisé	BP 2025	CFU 2025	% réalisé
Dépenses	82 000 €	64 719 €	78.93%	18 500 €	4 854 €	26.24%
Recettes	63 856 €	64 142 €	100.45%	8 195 €	6 161 €	75.18%
Résultats	<b>- 577 €</b>			<b>1 307 €</b>		

**Résultats cumulés**

Sections	Résultat 2025	Report ex 2024	RAR	Résultat cumulé
Fonctionnement	- 577 €	41 144 €	- €	40 568 €
Investissement	1 307 €	10 305 €	- €	11 613 €
<b>TOTAL</b>				<b>52 180 €</b>

Le résultat d'exploitation 2025 du budget Assainissement non collectif affiche un déficit de 577 €, stable par rapport à 2025 où il s'élevait à - 3 232 €.

En 2025, le budget ANC présente un léger déséquilibre de fonctionnement mais globalement les contrôles permettent de répondre aux dépenses courantes, ce qui permet au service de conserver une autonomie financière.

Le résultat de fonctionnement cumulé 2025 atteint 40 568 € contre 41 144 € en 2024.

e. Budget GEMAPI

**Résultat de l'exercice 2025**

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2025	CFU 2025	% réalisé	BP 2025	CFU 2025	% réalisé
Dépenses	82 000 €	68 033 €	82.97%	4 500 €	- €	0.00%
Recettes	84 051 €	84 666 €	100.73%	816 €	614 €	75.25%
<b>Résultats</b>			<b>16 633 €</b>			<b>614 €</b>

**Résultats cumulés**

Sections	Résultat 2025	Report ex 2024	RAR	Résultat cumulé
Fonctionnement	16 633 €	230 949 €	- €	247 583 €
Investissement	614 €	3 684 €	- €	4 298 €
			<b>TOTAL</b>	<b>251 881 €</b>

Le résultat d'exploitation 2025 du budget GEMAPI affiche un excédent de 16 633 € contre 57 831 € en 2024.

Les écritures de l'exercice 2025 correspondent principalement en dépenses, au versement de la participation au Syndicat (54 974 €), aux frais de personnel (9 158 €) et en recettes, à l'encaissement de la taxe GEMAPI (84 666 €).

En investissement, mis à part l'amortissement des biens, aucune opération n'a été comptabilisée.

Le résultat de fonctionnement cumulé atteint 247 583 € contre 230 949 € en 2024.

f. Budgets ZAC

**ZAC LE BOUQUET**

**Résultat de l'exercice 2025**

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2025	CFU 2025	% réalisé	BP 2025	CFU 2025	% réalisé
Dépenses	1 326 279 €	1 144 203 €	86.27%	1 347 674 €	1 140 046 €	84.59%
Recettes	2 100 000 €	1 135 668 €	54.08%	2 300 000 €	1 023 270 €	44.49%
<b>Résultats</b>			<b>- 8 535 €</b>			<b>- 116 776 €</b>

**Résultats cumulés**

Sections	Résultat 2025	Report ex 2024	RAR	Résultat cumulé
Fonctionnement	- 8 535 €	- 773 721 €	- €	- 782 256 €
Investissement	- 116 776 €	- 952 326 €	- €	- 1 069 102 €
			<b>TOTAL</b>	<b>- 1 851 359 €</b>

Le budget 2025 affiche des dépenses de maîtrise d'œuvre et de travaux pour la finition de la voirie de la ZAC pour un montant de 87 0000 € et des charges de personnel à hauteur de 32 503 €. Le reste des dépenses correspond à l'annulation des stocks de l'exercice 2024.

Quant aux recettes, elles s'expliquent par une vente de parcelle pour la SCI Les Coquelicots contractualisée à hauteur de 25 340 €, le recouvrement d'une subvention départementale pour un montant de 15 970 € et les loyers du restaurant implanté sur la ZAC pour 4 560 €. Le reste des recettes correspond à la constatation des stocks au 31.12.2025.

Avec les reports, les résultats cumulés 2025 sont déficitaires en section d'exploitation (782 256 €) et en section d'investissement (1 069 102 €), soit un déficit global de 1 851 359 €.

**ZAC LES 7 CHEVAUX**

**Résultat de l'exercice 2025**

Sections	Fonctionnement			Investissement		
	BP 2025	CFU 2025	% réalisé	BP 2025	CFU 2025	% réalisé
<b>Dépenses</b>	2 221 140 €	1 781 238 €	80.19%	2 193 999 €	1 752 093 €	79.86%
<b>Recettes</b>	2 660 000 €	1 753 083 €	65.91%	3 420 000 €	1 226 001 €	35.85%
<b>Résultats</b>			<b>- 28 155 €</b>			<b>- 526 092 €</b>

**Résultats cumulés**

Sections	Résultat 2025	Report ex 2024	RAR	Résultat cumulé
<b>Fonctionnement</b>	- 28 155 €	- 438 860 €	- €	- 467 015 €
<b>Investissement</b>	- 526 092 €	- 1 226 001 €	- €	- 1 752 093 €
			<b>TOTAL</b>	<b>- 2 219 108 €</b>

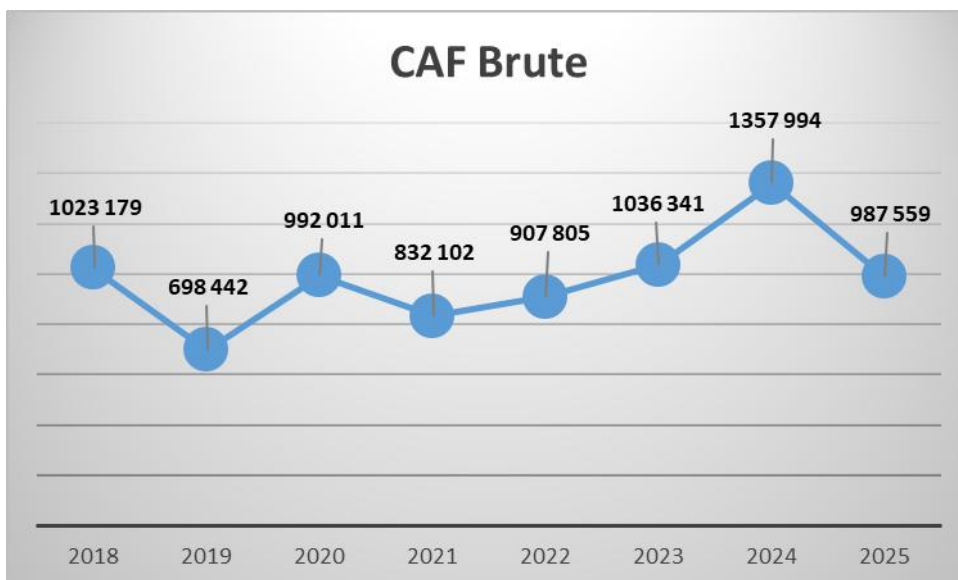
Le budget enregistre des dépenses liées à l'acquisition du terrain de la société BAZIN pour un montant de 506 814 €, à l'aménagement de la ZAC (MO, étude, bornage) pour un montant de 18 287 € et aux dépenses de personnel pour 28 155 €. Le reste des dépenses correspond à l'annulation des stocks de l'exercice 2024.

Aucune vente n'a été comptabilisée sur la ZAC des 7 Chevaux, les recettes correspondent à la constatation des stocks au 31.12.2025.

Avec les reports, les résultats cumulés 2025 sont déficitaires en section d'exploitation (467 015 €) et en section d'investissement (1 752 093 €) soit un déficit global de 2 219 108 €.

Pour rappel, la provision pour risques et charges sur l'aménagement des ZAC s'élève à 2 millions au 31 décembre 2025.

## 2.2 L'épargne

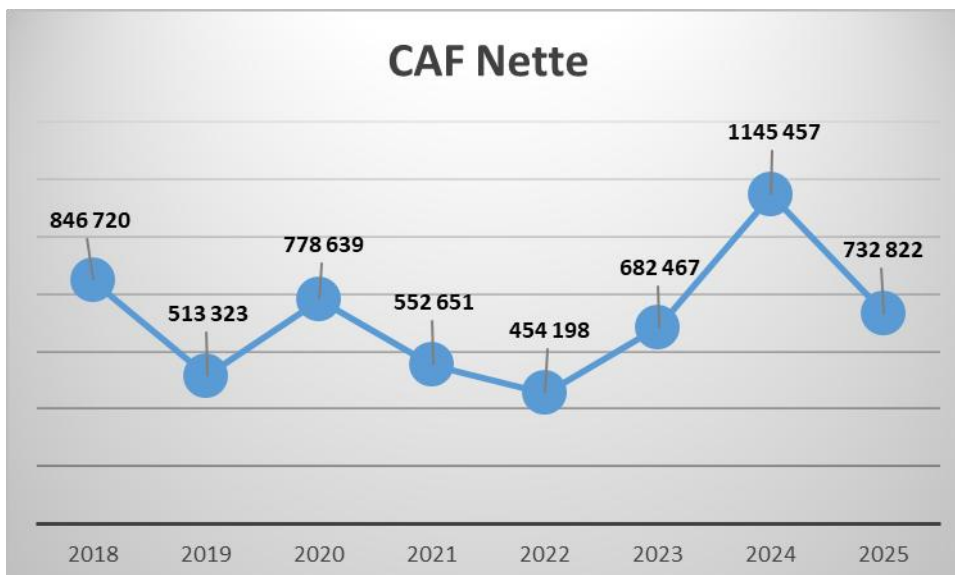


L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale.

Elle constitue un double indicateur :

- Un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement,
- Un indicateur de la capacité de la collectivité à couvrir le remboursement des emprunts existants et à investir.

La situation de la CCPLx est confortable. L'épargne brute permet de rembourser la dette actuelle et à la collectivité la capacité d'emprunter à nouveau.



L'épargne nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital, autrement dit le résultat disponible pour autofinancer de nouveaux projets. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette confirme que la collectivité dispose de ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

**2.3 Un faible endettement**

Il reste 10 prêts actifs répartis sur les budgets de la collectivité avec une structure de la dette solide (100 % classé à risque faible A1).

Il est à noter une extinction de la dette totale en 2026 pour les budgets SPED et ZAC du Bouquet.

➤ **Budget général**

Sur le budget général, un emprunt de 189 974 € est arrivé à échéance le 22.06.2025. Cet emprunt avait été transféré avec la ZA Peltey. Un nouvel emprunt a été contracté pour financer le PPI (la Banque populaire pour un montant de 2 300 000 € avec un taux fixe de 3.66% sur 25 ans).

Les annuités représentent un montant de 433 740 € pour 2026 contre 271 178 € en 2025, soit un endettement supplémentaire de 162 562 €.

CCPLx : Dette totale au 1er janvier 2026

budget	organisme	1ere échéance	Taux	forme	Classement charte	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1er janvier 2026	Annuité 2026	dont		Dernière échéance	
									Intérêts	Capital		
1	Principal	Crédit Mutuel	30/06/2006	3.65%	Fixe	A1	325 000.00 €	11 312.37 €	11 519.02 €	206.65 €	11 312.37 €	31/01/2026
2	Principal	Crédit Agricole	15/11/2019	1.32%	Fixe	A1	600 000.00 €	429 187.13 €	34 183.24 €	5 523.80 €	28 659.44 €	15/08/2039
3	Principal	La Banque Postale	01/07/2021	0.38%	Fixe	A1	965 000.00 €	665 343.99 €	66 214.80 €	2 437.50 €	63 777.30 €	01/01/2036
4	Principal	Caisse d'Epargne	21/03/2022	0.58%	Fixe	A1	1 500 000.00 €	1 200 000.00 €	81 851.25 €	6 851.25 €	75 000.00 €	21/09/2041
5	Principal	La Banque Postale	01/04/2025	3.43%	Fixe	A1	800 000.00 €	770 000.00 €	65 896.50 €	25 896.50 €	40 000.00 €	01/01/2045
6	Principal	Banque Populaire	10/10/2025	3.66%	Fixe	A1	2 300 000.00 €	2 277 000.00 €	174 075.50 €	82 075.50 €	92 000.00 €	10/07/2050
						<b>Principal</b>	<b>6 490 000.00 €</b>	<b>5 352 843.49 €</b>	<b>433 740.31 €</b>	<b>122 991.20 €</b>	<b>310 749.11 €</b>	
1	Bouquet	Dexia Crédit	01/04/2011	1.82%	Fixe	A1	750 000.00 €	14 247.13 €	14 312.03 €	64.90 €	14 247.13 €	01/01/2026
						<b>Le Bouquet</b>	<b>750 000.00 €</b>	<b>14 247.13 €</b>	<b>14 312.03 €</b>	<b>64.90 €</b>	<b>14 247.13 €</b>	
1	SPED	Caisse d'épargne	25/12/2019	0.75%	Fixe	A1	175 000.00 €	19 091.47 €	19 146.78 €	55.31 €	19 091.47 €	25/09/2026
						<b>Ordures Ménagères</b>	<b>175 000.00 €</b>	<b>19 091.47 €</b>	<b>19 146.78 €</b>	<b>55.31 €</b>	<b>19 091.47 €</b>	
1	assainissement	Caisse d'épargne	25/08/2018	2.00%	Fixe	A1	2 500 000.00 €	1 215 456.04 €	174 923.20 €	23 175.74 €	151 747.46 €	25/05/2033
						<b>assainissement</b>	<b>2 500 000.00 €</b>	<b>1 215 456.04 €</b>	<b>174 923.20 €</b>	<b>23 175.74 €</b>	<b>151 747.46 €</b>	
1	SPANC	Caisse d'épargne	22/08/2022	0.57%	Fixe	A1	12 000.00 €	6 068.20 €	1 538.73 €	34.59 €	1 504.14 €	22/08/2029
						<b>SPANC</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>6 068.20 €</b>	<b>1 538.73 €</b>	<b>34.59 €</b>	<b>1 504.14 €</b>	
						<b>Total</b>	<b>9 927 000.00 €</b>	<b>6 607 706.33 €</b>	<b>643 661.05 €</b>	<b>146 321.74 €</b>	<b>497 339.31 €</b>	

soit dette par habitant :

15285 population totale 2025

10908 population Froideconche/Luxeuil /Saint Sauveur

Capital/hab	Annuité/hab	intérêts/hab	
352.78 €	30.67 €	8.06 €	/habt 15 communes
111.43 €	16.04 €	2.12 €	/habitant 3 communes (assainissement)
464.21 €	46.70 €	10.18 €	<b>dette par habitant 3 communes</b>

**2.4 La trésorerie**

Sur l'exercice 2025, le compte au trésor reste confortable avec une disponibilité moyenne d'environ 2 millions d'euros. En juin 2025, le compte affichait un montant de 900 000 € et 3 300 000 € en juillet 2025 à la suite de la contractualisation d'un emprunt de 2 300 000 €.

Avec l'avancement des travaux pour la construction du pôle aquatique, la trésorerie de la collectivité s'élève à 1 900 000 € à la clôture de l'exercice. Par prudence, une ligne de trésorerie a donc de nouveau été contractualisée en juillet 2025.

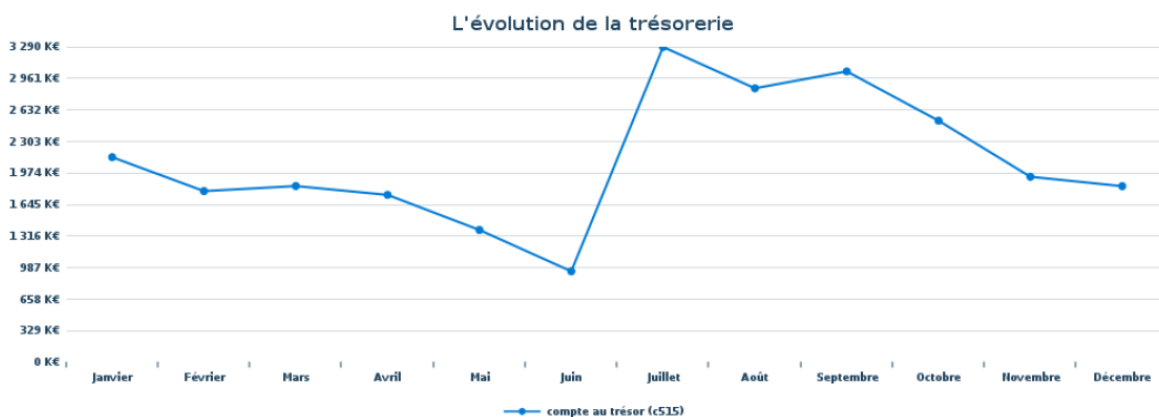
Caractéristiques :

- Montant : 1 million d'euros
- Taux : €ster + marge de 0.69 points.
- Commission d'engagement : 0.10%
- Date de fin : 6 juillet 2025

Aucun tirage n'a été effectué sur l'exercice 2025.  
 Courant 2026, la collectivité se positionnera pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie dont le montant pourra être actualisé suivant l'avancement des projets.

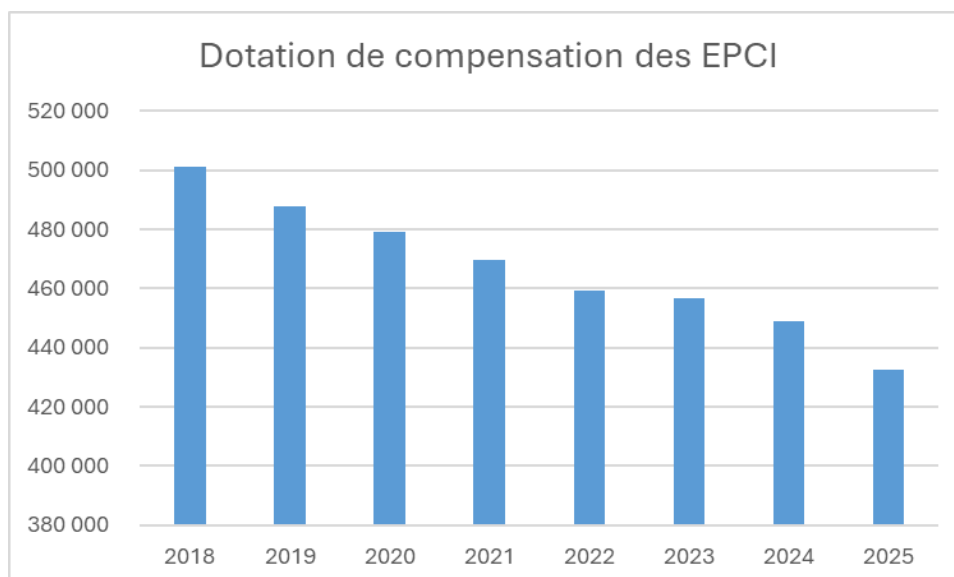
 **Tableau de Bord Financier** 14/01/2026

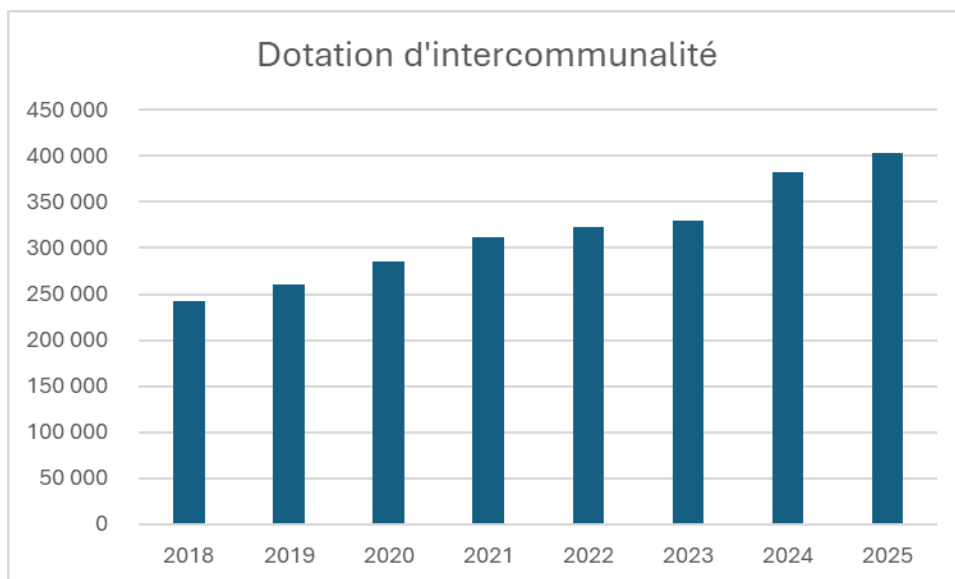
PNC SGC LUXEUIL-LES-BAINS Année : 2025  
 Collectivité CC PAYS DE LUXEUIL - Mois : Décembre  
 Thème Gestion  
 Analyse Evolution de la trésorerie



## 2.5 Les concours de l'Etat et la DGF

- En 2025, pour la CCPLx :  
 Globalement les dotations de l'Etat ont augmenté de 3 440 €, soit une progression de + 0.41 %.  
 Dans le détail, la dotation de compensation des EPCI a diminué de 16 304 € soit -3.77 %.  
 En revanche, la dotation d'intercommunalité a progressé de 19 744 € soit + 5.16 %.
- Pour 2026, sur le plan national :  
 Selon l'AMF, les prévisions budgétaires de l'année 2026 au chapitre 74 pourraient atteindre un montant global de 842 225 € contre 835 364 € en 2025 soit 6 861 € de recettes supplémentaires. Elles se répartiraient entre 417 434 € pour la dotation de compensation et 424 791 € pour la dotation d'intercommunalité.





**2.6 La fiscalité**

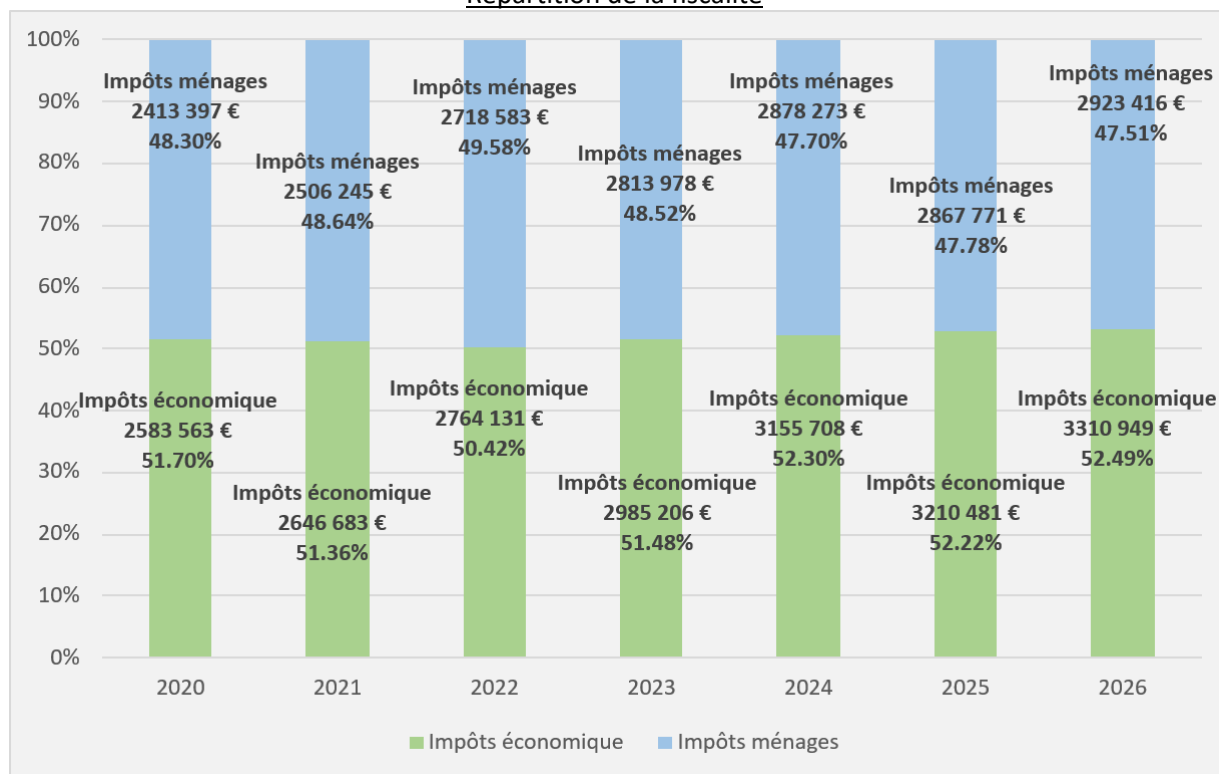
Les recettes issues de la fiscalité entre 2024 et 2025 ont augmenté de 44 271 € pour les impôts des entreprises mais ont baissé de 10 502 € pour les ménages.

Néanmoins, le solde reste légèrement positif avec une hausse de 0.74 %.

**Evolution et prévision du produit de recettes fiscales depuis 2020**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2026/2025
Impôts économique	2 583 563 €	2 646 683 €	2 764 131 €	2 985 206 €	3 155 708 €	3 210 481 €	3 310 949 €	3.13%
Impôts ménages	2 413 397 €	2 506 245 €	2 718 583 €	2 813 978 €	2 878 273 €	2 867 771 €	2 923 416 €	1.94%
<b>TOTAL</b>	<b>4 996 960 €</b>	<b>5 152 928 €</b>	<b>5 482 714 €</b>	<b>5 799 184 €</b>	<b>6 033 981 €</b>	<b>6 078 252 €</b>	<b>6 234 365 €</b>	2.57%

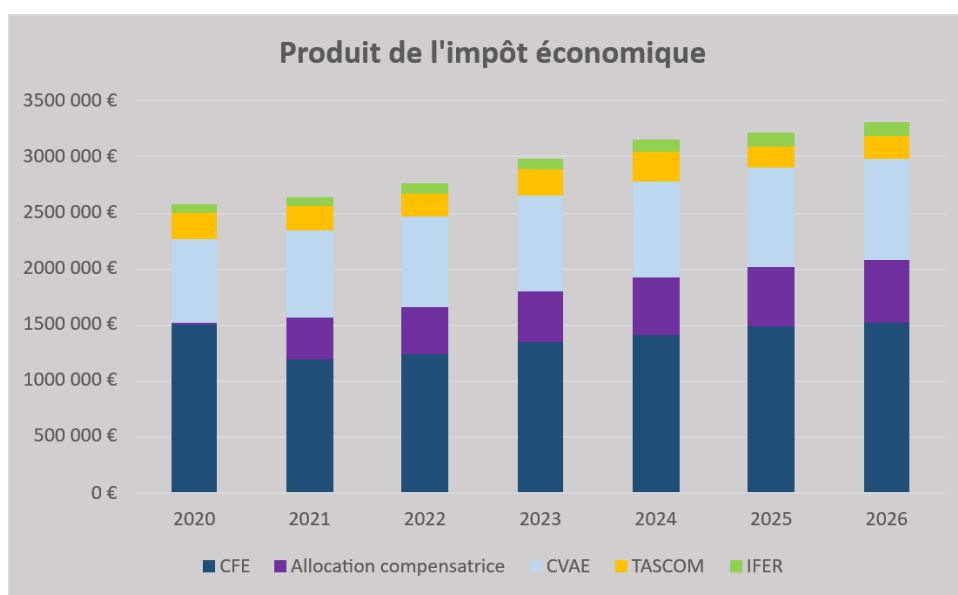
**Répartition de la fiscalité**



a. La fiscalité économique

Evolution du produit sur la fiscalité économique

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	V° 2026/2025
CFE	1 500 463 €	1 195 584 €	1 239 375 €	1 345 675 €	1 414 313 €	1 490 227 €	1 516 765 €	1.78%
Allocation compensatrice	21 482 €	372 133 €	423 115 €	458 324 €	511 546 €	534 753 €	432 255 €	-19.17%
CVAE	748 345 €	772 989 €	809 121 €	860 020 €	856 945 €	881 693 €	889 162 €	0.85%
Total CET	2 270 290 €	2 340 706 €	2 471 611 €	2 664 019 €	2 782 804 €	2 906 673 €	2 838 182 €	-2.36%
TASCOM	237 060 €	223 134 €	201 180 €	223 931 €	266 538 €	189 719 €	187 346 €	-1.25%
IFER	76 213 €	82 843 €	91 340 €	97 256 €	106 366 €	114 089 €	115 578 €	1.31%
<b>TOTAL IMPOT ECONOMIQUE</b>	<b>2 583 563 €</b>	<b>2 646 683 €</b>	<b>2 764 131 €</b>	<b>2 985 206 €</b>	<b>3 155 708 €</b>	<b>3 210 481 €</b>	<b>3 141 106 €</b>	-2.16%



Evolution de la Contribution Foncière des Entreprises

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Base Nette	6 317 000	5 099 000	5 235 000	5 666 000	5 955 000	6 092 500	6 201 754
Taux de CFE	23.75	23.75	23.75	23.75	23.75	24.46	24.46
Produit	1 500 463 €	1 195 584 €	1 239 375 €	1 345 675 €	1 414 313 €	1 490 227 €	1 516 949 €
Différence de produit		-304 879 €	43 791 €	106 300 €	68 638 €	75 914 €	26 722 €
<b>Evolution</b>		-20.32%	3.66%	8.58%	5.10%	5.37%	1.79%

Evolution de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (légère augmentation)

	2020	2021	2022	2023	2024 TVA	2025 TVA	2026 TVA
Part de CVAE perçue	748 345 €	772 989 €	809 121 €	860 020 €	856 945 €	881 693 €	902 000 €
Différence		24 644 €	36 132 €	50 899 €	-3 075 €	24 748 €	20 307 €
<b>Evolution</b>		3.29%	4.67%	6.29%	-0.36%	2.89%	2.30%

Evolution de la Taxe Additionnelle sur Surfaces Commerciales (en 2024 régularisations fiscales)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produit TASCOM	237 060 €	223 134 €	201 180 €	223 931 €	266 538 €	189 719 €	210 000 €
Différence		-13 926 €	-21 954 €	22 751 €	42 607 €	-76 819 €	20 281 €
<b>Evolution</b>		-5.87%	-9.84%	11.31%	19.03%	-28.82%	10.69%

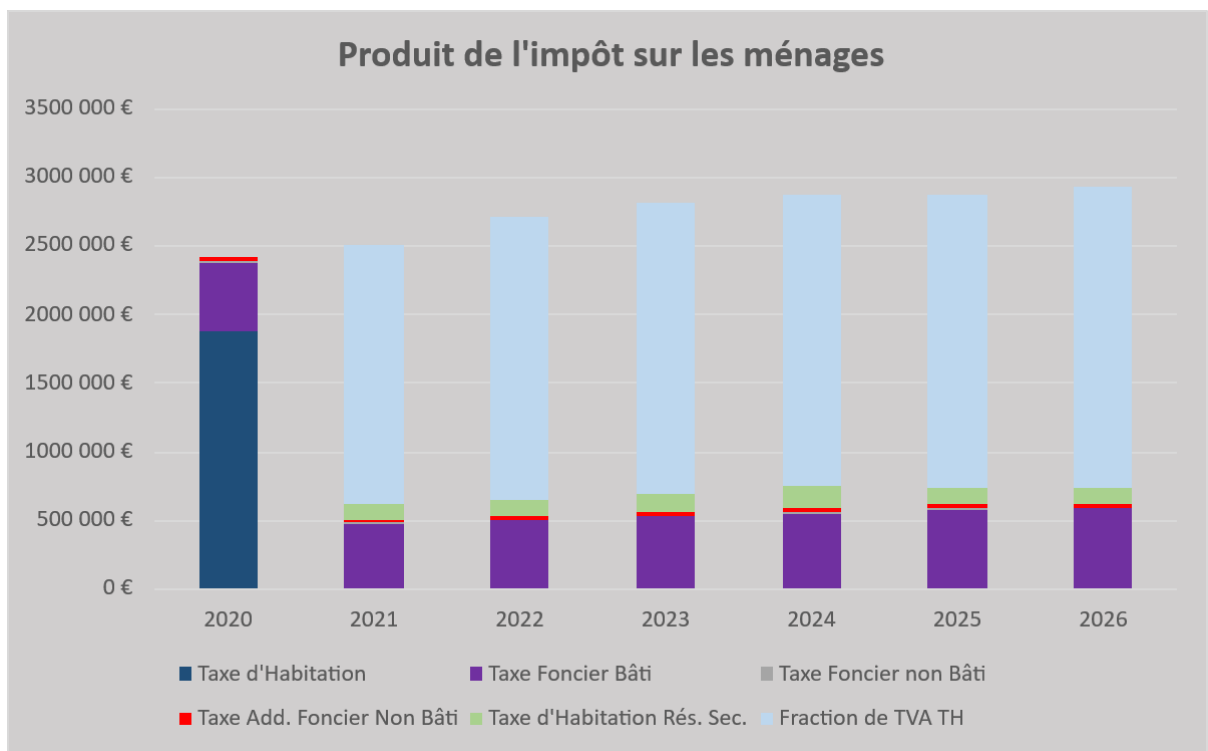
Evolution de la Taxe Additionnelle sur les entreprises de Réseaux en constante évolution

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Part IFER	76 213 €	82 843 €	91 340 €	97 256 €	106 366 €	114 089 €	122 000 €
Différence		6 630 €	8 497 €	5 916 €	9 110 €	7 723 €	7 911 €
Evolution		8.70%	10.26%	6.48%	9.37%	7.26%	6.93%

**b. La fiscalité des ménages**

Evolution du produit des recettes fiscales prélevées sur les ménages

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	V° 2026/2025
Taxe d'Habitation	1 874 910 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Taxe Foncier Bâti	506 198 €	476 007 €	497 515 €	530 104 €	552 000 €	580 362 €	585 582 €	0.90%
Taxe Foncier non Bâti	6 776 €	6 765 €	6 982 €	7 506 €	7 762 €	7 451 €	7 518 €	0.90%
Taxe Add. Foncier Non Bâti	25 513 €	24 481 €	24 926 €	27 376 €	27 538 €	27 659 €	27 908 €	0.90%
Taxe d'Habitation Rés. Sec.	0 €	113 141 €	116 553 €	122 786 €	165 391 €	121 009 €	122 098 €	0.90%
Fraction de TVA TH	0 €	1 885 851 €	2 072 607 €	2 126 206 €	2 125 582 €	2 131 290 €	2 180 310 €	2.30%
<b>TOTAL IMPOT MENAGES</b>	<b>2 413 397 €</b>	<b>2 506 245 €</b>	<b>2 718 583 €</b>	<b>2 813 978 €</b>	<b>2 878 273 €</b>	<b>2 867 771 €</b>	<b>2 923 416 €</b>	1.94%



Evolution de la Taxe d'Habitation

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Base Nette TH	16 809 000	0	0	0	0	0	0
Taux TH	11.16%						
Produit TH	1 874 910 €	1 998 992 €	2 189 160 €	2 248 992 €	2 290 973 €	2 252 299 €	2 302 408 €
Différence		124 082 €	190 168 €	59 832 €	41 981 €	-38 674 €	50 109 €
Evolution		6.62%	9.51%	2.73%	1.87%	-1.69%	2.22%

*Produit 2021 à 2025 = TVA + TH sur résidences secondaires*

Evolution de la Taxe Foncière Bâti

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Base Nette TFB</b>	18 888 000	17 906 000	18 564 000	19 780 000	20 597 000	21 027 500	21 216 748
Différence		- 982 000	658 000	1 216 000	817 000	430 500	189 248
<b>Taux TFB</b>	2.68%	2.68%	2.68%	2.68%	2.68%	2.76%	2.76%
<b>Produit TFB</b>	506 198 €	476 007 €	497 515 €	530 104 €	552 000 €	580 362 €	585 582 €
Différence		-30 191 €	21 508 €	32 589 €	21 896 €	28 362 €	5 220 €
Evolution		-5.96%	4.52%	6.55%	4.13%	5.14%	0.90%

Evolution de la Taxe Foncière Non Bâti

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Base Nette TFNB</b>	302 500	302 000	311 700	335 100	346 500	322 550	325 453
Différence		- 500	9 700	23 400	11 400	- 23 950	2 903
<b>Taux TFNB</b>	2.24%	2.24%	2.24%	2.24%	2.24%	2.31%	2.31%
<b>Produit TFNB + taxe add</b>	32 289 €	31 246 €	31 908 €	34 882 €	35 300 €	35 110 €	35 426 €
Différence		-1 043 €	662 €	2 974 €	418 €	-190 €	316 €
Evolution		-3.23%	2.12%	9.32%	1.20%	-0.54%	0.90%

c. Les recettes fiscales attendues pour 2026

Après 4 années de revalorisation dynamique des bases fiscales, l'INSEE prévoit une progression de 0.9 % pour 2026, hormis pour la CFE où celle-ci serait de 1.80 %.

Après ces revalorisations, la CCPLx pourrait obtenir un produit global de + 52 279 € en 2026.

Concernant la TVA Nationale (TH et CVAE), la loi de finance prévoit une maîtrise dynamique des fractions de TVA affectées aux collectivités locales. Le BP 2026 afficherait donc une augmentation de 2.30 %, soit un produit de + 69 335 €.

Pour 2026, à taux de fiscalité constants, les recettes fiscales devraient donc enregistrer une hausse de 156 113 € :

- Impôts économiques : 100 468 € ;
- Impôts des ménages : 55 645 €.

### 3. Les ressources humaines

La situation au 31 décembre 2025- 71 agents présents sur postes permanents et non permanents

Nombre d'agents par statut

STATUT	NB D'AGENTS		
	Temps complet	Temps non complet	Temps partiel
Titulaires	37	7	7
Stagiaires	4	0	0
Contractuels droit public	12	3	1
Contractuels droit privé	5	1	1
Apprentis	0	0	0

**Nombre d'agents par catégorie**

CATEGORIE	A	B	C	Hors catégorie droits privés	Apprentis
Postes pourvus	7	17	47	7	0

**Nombre d'agents par filière**

FILIERE	Administrative	Technique	Animation	Médico-sociale	Sportive
Postes pourvus	19	27	9	13	3

L'année 2025 a été marquée par une hausse notable des absences de longue durée et la nécessité de remplacements afin de maintenir le service public rendu aux usagers.

Ceux-ci ont représenté près de 220 000 € de dépenses, remboursés en partie par l'assurance statutaire à hauteur de 169 130 € (carence les 15 premiers jours). La cotisation a quant à elle augmenté de 10 000 €.

Les départs d'agent ont été rares en 2025. Il n'a ainsi pas été possible de réaliser des économies substantielles sur des salaires non versés, durant la période de recrutement pour pourvoir les postes devenus vacants.

L'effectif a été augmenté de 2 nouveaux postes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 à la Maison France Service et de 2 postes pour le Pôle aquatique dès l'automne, l'un pour la réintégration d'un agent titulaire à la suite d'une disponibilité pour convenances personnelles, l'autre pour le reclassement pour inaptitude physique d'un agent. En 2026, l'ensemble des postes voté pour le Pôle aquatique, titulaires et CDD, seront pourvus et par conséquent à budgéter sur l'année complète.

Comme prévu, les cotisations à la CNRACL ont augmenté de 3 %, ce qui représente 40 000 €, et elles augmenteront à nouveau de 3 % pour 2026.

Concernant le SPED, le BP 2025 de 530 000 € a été intégralement consommé, ce qui n'était pas le cas en 2024. Le service a été également impacté par 3 absences de longue durée qui ont nécessité le recours à des remplaçants sur toute la période d'absence.

**4. Agir pour construire un avenir commun**

La communauté de communes a conduit en 2025 ses travaux pour se doter d'un Projet de territoire qui se veut rassembleur pour l'avenir du Pays de Luxeuil. Ce projet, articulé autour des 3 thématiques que sont l'urbanisme et l'aménagement durable, l'économie et l'emploi et enfin les services publics, servira de feuille de route pour les 10 prochaines années. En 2026, année d'installation des nouvelles instances communautaires, la communauté de communes consolidera principalement les politiques déjà établies et les projets lancés. En tout état de cause, l'ambition sera de favoriser la cohésion entre l'ensemble des communes du Pays de Luxeuil et leurs habitants en veillant à consolider le rayonnement du territoire et le développement économique et de l'emploi.

La mise en œuvre du projet de territoire nécessitera de poursuivre les débats à la fois sur le rythme des actions, leur hiérarchie et aussi leur financement. Chaque compétence transférée, comme certaines sont prévues à l'instar des PLU, posera la question de son financement et des recettes nouvelles à trouver et des arbitrages seront à opérer entre la fiscalisation et la diminution des attributions de compensation des communes. La commission d'évaluation

des charges jouera un rôle prépondérant dans l'évaluation des charges transférées et les choix à effectuer en matière de financement.

### **4.1 Anticiper et aménager**

La confirmation du renforcement de la base aérienne 116 (BA 116) oblige la Communauté de communes du Pays de Luxeuil à accompagner le développement de la base. L'arrivée de 600 à 700 personnels supplémentaires avec leur famille doublera presque la population militaire et pourrait conforter la population locale du Pays de Luxeuil.

Les enjeux sont multiples : la quantité, la diversité et la qualité de l'offre résidentielle, l'offre scolaire et périscolaire, l'accueil collectif et individuel des très jeunes enfants, la qualité des équipements de loisirs mais aussi des activités proposées, la qualité urbaine des communes et notamment les centres, le cadre naturel privilégié, etc.

Aussi, lors de son conseil de décembre 2024, la Communauté de communes du Pays de Luxeuil a marqué sa volonté de mieux planifier l'aménagement de son territoire. Cela s'est notamment traduit par l'adoption, en mars 2026 de son projet de territoire à l'horizon 2036 dans lequel figure la volonté de prendre la compétence en matière de planification urbaine et d'habitat en se dotant d'un PLUIH.

L'élaboration de ce document d'urbanisme, commun à toutes les communes nécessitera l'accompagnement d'un cabinet d'études spécialisé. A ce titre, une somme approximative de 400 000 €, susceptible d'être financée à 60 %, sera nécessaire pour la durée de l'étude.

Par-delà ce projet qui consacre la volonté d'initier une politique intercommunale en faveur de l'urbanisme et de l'habitat, les autres enjeux en matière de politiques territoriales sont majeurs : accompagnement du développement de la base, accompagnement des communes dans leurs projets, adhésion à l'établissement foncier, dossiers politiques de la ville, cohésion territoriale, etc. Également le Projet de territoire met en avant la volonté d'agir davantage en direction de la transition écologique et des liaisons douces. Afin de répondre à ces nouveaux objectifs, la communauté de communes se renforcera en matière d'ingénierie par le recrutement d'un chargé de mission et d'un apprenti à compter de septembre 2026 ; pour cela les crédits au budget seront augmentés de 15 000 € sur le chapitre 012 consacrés aux ressources humaines.

### **4.2 La création d'emplois demeure une priorité**

#### **a. Territoire d'industrie – 2<sup>ème</sup> phase**

La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil fait partie avec les autres Communautés de communes voisines des Vosges-Saônoises (Lure, 1 000 Etangs, Haute-Comté, Rahin et Chérimont) du dispositif territoire d'industrie visant à relancer les dynamiques industrielles du Territoire. La CCI Saône-Doubs a été choisie comme animatrice du dispositif dont la mission est co-financée par les différentes communautés de communes.

A cet effet, une somme de 4 355 € sera versée à la CCI par la CCPLX proportionnellement à sa population et à son poids industriel sur le périmètre de Territoire d'industrie des Vosges saônoises pour 2026.

#### **b. L'aide à l'immobilier des entreprises**

La politique d'aide à l'immobilier engagée depuis 2019 se poursuit dans une dynamique positive. En 2025, ce dispositif a soutenu le développement des entreprises implantées sur les communes de Froideconche, Saint-Sauveur et Luxeuil-les-Bains, pour un montant global de 42 202 € par la CCPLX (74 404 € avec le cofinancement du Département).

Pour 2026, une première demande de financement a déjà été enregistrée, et d'autres dossiers sont attendus. Cette situation traduit la bonne santé économique du territoire ainsi que la pertinence du dispositif porté par la Communauté de communes du Pays de Luxeuil.

Une évolution des taux d'intervention est actuellement à l'étude qui viserait à renforcer le développement immobilier et à accroître l'attractivité du territoire auprès des entreprises, qu'elles soient locales ou extérieures :

- 5 % pour les PME (contre 3 % actuellement) ;
- 7 % pour les TPE (contre 5 % actuellement).

Il est donc proposé de prolonger le programme et d'inscrire pour 2026 une enveloppe de 157 000 € correspondant à 77 000 € pour le financement des dossiers antérieurs et 80 000 € destinée à accompagner les nouveaux projets d'extension ou d'installation d'entreprises. En fonction de l'évolution des dossiers et des nouvelles demandes, le Conseil communautaire pourra, si nécessaire, réévaluer cette enveloppe en cours d'année afin de répondre aux besoins du tissu économique local.

### c. Emploi et insertion

La communauté de communes affirme son engagement en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle. Elle contribue à hauteur de 15 235 € au financement de la Mission locale, acteur essentiel de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation. Au-delà de cet appui financier, la collectivité souhaite renforcer ses partenariats avec la Mission locale et France Travail, afin de développer des actions concertées au service de l'insertion et du développement économique local.

Dans cette même dynamique, la communauté de communes intègre des clauses sociales d'insertion dans ses marchés publics. Ce dispositif permet de réserver des heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi, favorisant ainsi leur retour à une activité professionnelle.

Ces clauses ont notamment été mises en œuvre dans le marché du centre aquatique et seront reconduites pour le chantier de la nouvelle crèche. Pour accompagner cette démarche, la collectivité participe à hauteur de 3 717 € au financement de la mission d'accompagnement de la facilitatrice des clauses d'insertion, garantissant un suivi efficace et une mise en œuvre adaptée aux besoins du territoire.

### d. Les zones d'activités

Chaque année, des provisions pour risques sont constituées afin d'anticiper d'éventuels déficit lors de la clôture des opérations des deux ZAC en cours de commercialisation : Bouquet à Saint-Sauveur et Sept chevaux à Luxeuil. Conformément à la délibération du 6 décembre 2021, une nouvelle dotation de 150 000 € sera inscrite pour l'exercice 2026. Ainsi, le montant cumulé de la provision atteindra 2 150 000 €.

A noter qu'en janvier 2025, une convention tripartite entre les communes de Luxeuil-les-Bains et Saint-Sauveur a été signée. Elle prévoit, sous certaines conditions, le reversement à la CCPLx par les communes d'une partie des taxes foncières perçues au titre des nouvelles implantations. En 2025, la recette provenant de cette convention s'est arrêtée à 20 000 € qui sera versée, en fonction des situations aux budgets annexes des deux zones. En 2026, la recette estimée est de 12 000 €.

#### ➤ *La zone d'activité Beauregard / Les Athelots*

La zone bénéficie de la création de la voie de desserte reliant le quartier du stade à l'accès de la zone Artisanale des Athelots. Elle a été réalisée depuis le giratoire situé au carrefour de la RD 6 (route de Breuches) et de la rue de Turenne et aboutira au niveau de la rue des Athelots (face à SYMETRI). La route a été ouverte à la circulation en 2025.

En 2026, des travaux complémentaires pour un montant de 60 000 € TTC pourraient s'avérer nécessaires au regard du nouveau sens de circulation au sein de la zone. Des études préciseront le besoin et le coût ; dans cette attente, la somme sera prévue en investissement au Budget général.

#### ➤ *La ZAC du Bouquet*

Malgré les contraintes liées à la présence de zones humides, la ZAC du Bouquet demeure particulièrement attractive et dynamique. Les demandes d'informations et de réservations continuent de croître, témoignant d'un

fort intérêt économique pour ce secteur. Si les problématiques environnementales trouvent une issue favorable d'ici fin 2026, ce qui est en bonne voie compte tenu des derniers échanges avec les services de l'Etat, un remplissage rapide de la zone est à prévoir.

Malgré ce contexte, une entreprise de la zone a procédé à l'acquisition d'un terrain de 1 200 m<sup>2</sup>, pour un projet d'extension représentant une recette de 25 340 € HT.

### ➤ *La ZAC des Sept Chevaux*

Après une longue période d'interruption, la commercialisation de la zone d'activités a repris de manière dynamique. Cette relance s'est amorcée par un redécoupage parcellaire ayant permis la création d'un lotissement de 10 parcelles, destiné à accueillir des artisans et des entreprises de taille moyenne.

Les travaux de création de la voirie interne, engagés en février 2026, représentent un investissement de 336 080 € HT (403 296 € TTC). Leur achèvement est prévu pour début avril 2026. Dès cette échéance, quatre entreprises, ayant déjà réservé et signé des compromis de vente, pourront lancer la construction de leurs bâtiments. Elles viendront s'ajouter aux cinq entreprises déjà implantées sur la zone, tandis que deux autres, actuellement en phase d'acquisition, devraient suivre prochainement en plus du crématorium dont la pose de la première pierre est intervenue en février.

À terme, l'ensemble de ces implantations générera plus d'un million d'euros de recettes pour la collectivité et représentera 106 emplois, dont 76 créations nettes.

## **4.3 Des compétences au service de la population et de la cohésion**

### ***a. Le FICAT, un fonds de concours au bénéfice des communes***

Le fonds de concours mis en place en 2023 pour un montant global de 195 000 €, soit 13 000 € par commune sera poursuivi jusqu'à fin décembre 2026, terme du dispositif initial. Cette enveloppe permet de financer des projets communaux favorisant l'attractivité et les services de proximité de notre territoire. Depuis son lancement, toutes les communes ont déjà déposé un ou plusieurs dossiers. Depuis son lancement, 171 399 € de fonds ont été notifiés aux communes.

Pour 2026, compte-tenu des dossiers antérieurs et du solde restant, un montant de 104 543 € a été inscrit au Budget Primitif 2026 pour clore le dispositif.

Lors des débats entourant le projet de territoire, une volonté commune s'est exprimée pour poursuivre la politique du Ficat avec l'ambition d'augmenter le montant consacré à cette politique dans le cadre d'un nouveau dispositif.

### ***b. Transition vers la nouvelle crèche***

S'agissant de l'offre d'accueil en crèche publique, une évolution de la capacité est prévue avec un passage de 37 à 24 places à compter du 1er septembre 2027, avec l'ouverture de la nouvelle crèche prévue à cette date.

Dans l'intervalle, une phase transitoire accompagnera les travaux jouxtant la crèche La Poussinière, avec la mise en place d'un site d'accueil temporaire au sein de l'école du centre de Luxeuil-les-Bains, permettant d'assurer la continuité du service auprès des familles.

Une étude de faisabilité avec les services PMI est en cours afin d'envisager le regroupement des deux structures sur ce site temporaire ; celle-ci pourrait permettre de dégager des économies d'échelle, notamment en matière de charges de fonctionnement et de fluides. Cette option vise aussi à anticiper la réorganisation de l'offre tout en optimisant les coûts pour la collectivité.

### c. Relais Petite Enfance et Lieu d'Accueil Parents Enfants

Dans le cadre des évolutions intervenues depuis le 1er janvier 2026, marquées par l'arrêt de la mutualisation du Relais Petite Enfance, la création d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents et le rapprochement des deux services au sein d'une organisation unifiée, les modalités de financement s'inscrivent à travers la Convention Territoriale Globale conclue avec la CAF.

À ce titre, le RPE bénéficiera en 2026 de la prestation de service ordinaire de la CAF, complétée par un bonus CTG, représentant des recettes globales estimées à 70 540 €.

Parallèlement, pour le LAEP, la collectivité pourra prétendre à une prestation de service dont le niveau de financement est directement lié au volume d'heures d'ouverture au public, complétée par un bonus CTG. Par ailleurs, compte tenu de la valorisation des missions de chargé de coopération parentalité pour l'un des agents, à hauteur de 12 000 €, l'ensemble de ces financements est estimé à 29 784 €.

La réorganisation du RPE à la suite de l'arrêt de la mutualisation avec les deux autres communautés de communes et la pérennisation du service Parentalité en LAEP se traduisent donc par un reste à charge prévisionnel de 38 000 € pour 2 services à la population dotés de 3 ETP.

### d. Accueils de Loisirs

Dans le cadre du marché public des accueils de loisirs une clause de révision relative à l'augmentation de la fréquentation est prévue. À la suite du constat d'une surfréquentation de 12 % par rapport au marché initial, cette révision a été appliquée en 2025 ce qui représente 86 300 € et représentera un surcoût de 88 000 € en 2026.

### e. Lutte contre le désert médical

Le Contrat Local de Santé du Pays des Vosges Saônoises identifie comme nécessaire d'agir sur la démographie médicale et l'attractivité du territoire au travers de l'axe stratégique « Favoriser l'accès à la santé et renforcer l'attractivité ». Comme premier engagement, la communauté de communes a établi un règlement d'intervention pour favoriser l'installation des professionnels de santé ; ce dispositif sera doté en 2026 de 10 000 €. Ce montant pourrait évoluer au regard des besoins exprimés.

## 4.4 La transition écologique, un enjeu majeur

Signataire en 2021 avec l'Etat d'un Contrat de réussite de la transition écologique (CRTE), la communauté de communes agit sur de nombreux domaines pour améliorer la vie de ses habitants et leur offrir un environnement de qualité. Plusieurs projets intercommunaux mais également certains portés par des communes du Pays de Luxeuil vont bénéficier ou ont déjà obtenu des financements dans ce cadre.

### a. Une politique Gemapi qui évolue

Les études en faveur de la création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE), conduites par le Syndicat de La Lanterne et du Breuchin avec les communautés de communes adhérentes, sont en cours. Cet établissement assurera la maîtrise d'ouvrage d'actions GEMAPI sur le territoire. Le niveau du produit attendu de la taxe sera identique à celui voté en 2025, soit 83 590 €. Ce montant pourra être ajusté les années suivantes pour tenir compte des premières décisions du nouveau syndicat.

### b. Assainissement collectif : des travaux conséquents programmés

Les études pour la canalisation de transfert intercommunale ont été amorcées en 2021. L'opération consiste à remettre en l'état la canalisation de transfert sur ses 4 km par la réfection de certains tronçons, voire le

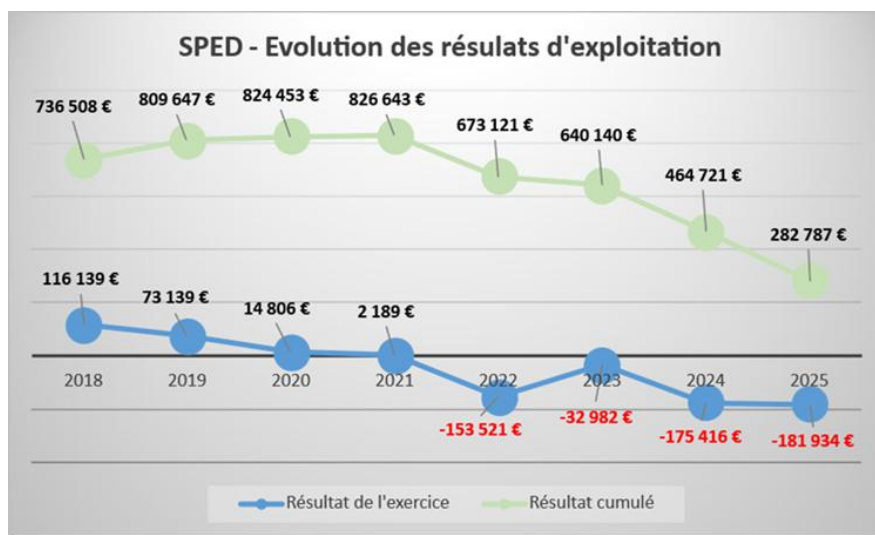
remplacement intégral en certains points. L'année 2025 a été consacrée à la fin des études environnementales et à la rédaction des marchés de travaux, estimés à 2 000 000 € HT (2 400 000 € TTC). La procédure de consultation des travaux devrait démarrer en 2026.

Afin de réduire l'impact des déversements, sans traitement, des eaux usées dans la nature en cas de fortes pluies, il est préconisé l'installation d'un dégrilleur en tête de la station de traitement des eaux usées pour environ 200 000 € HT (240 000 € TTC). Cet ouvrage permettra le captage des macro-polluants présents dans les eaux usées (lingette, couche, sac plastique, etc.).

**c. Assainissement non collectif : un budget stable**

Les recettes prévisionnelles attendues annuellement sont stables et le travail sur l'application des pénalités ne devrait pas les modifier de manière conséquente. Le budget sera donc sensiblement identique à celui de 2025 et les montants des redevances votées en 2021 seront reconduits.

**d. Déchets ménagers : une nouvelle augmentation des tarifs nécessaire**



Depuis 2022, il a été fait le choix de mobiliser le résultat cumulé des années précédentes afin d'éviter une augmentation immédiate des abonnements pour les usagers. Il s'agissait également de réduire progressivement l'excédent budgétaire qui a atteint en 2021 826 643 €.

Cependant, depuis, notamment dans le contexte du conflit en Ukraine, les coûts de fonctionnement du service ont fortement augmenté et sont restés durablement élevés. Dans une logique politique de préservation du pouvoir d'achat des usagers et compte tenu du niveau de résultat disponible, le budget du SPED a ainsi absorbé seul ces différentes hausses jusqu'en 2025.

Une première augmentation de la grille tarifaire de 10 % a été mise en œuvre au second semestre 2025 et une nouvelle hausse annoncée pour 2026 à cette même occasion.

Pour 2026, l'objectif est d'atteindre un résultat annuel d'exploitation à l'équilibre. Une hausse globale est envisagée à hauteur de 15 %. Une réflexion est d'ores et déjà conduite afin de limiter l'impact de cette évolution tarifaire (éventuelle adaptation du règlement de service, optimisation de l'organisation...).

Plusieurs facteurs expliquent la tension actuelle sur l'équilibre financier du service : l'augmentation des charges d'entretien du parc roulant, la hausse des prix des carburants, mais aussi la nécessité de dégager à nouveau une capacité d'investissement pour assurer le renouvellement et la modernisation des équipements. Par ailleurs, l'augmentation des tarifs appliqués par le SYTEVOM explique aussi pour partie la situation : contribution portée à

34 € HT par habitant (contre 33 € en 2025) et coût de traitement des ordures ménagères au sein de l'unité de valorisation énergétique désormais facturé 146,50 € HT par tonne (contre 142 € en 2025).

### **4.5 La poursuite de la modernisation des infrastructures de la communauté de communes**

Le patrimoine immobilier de la communauté de communes nécessite un programme pluriannuel d'investissement pour la construction neuve, la réhabilitation ou la maintenance lourde des équipements communautaires. Ce programme permettra de moderniser le parc immobilier et de mieux réduire les dépenses énergétiques constatées dans les bâtiments intercommunaux.

#### **a. Le pôle aquatique et la démolition de la piscine des 7 chevaux**

Le nouveau pôle aquatique a été livré et ouvert au public le 14 février 2026. Il reste à réaliser les aménagements des espaces extérieurs qui pourront être démarrés après la démolition de l'ancienne piscine.

Le coût de la démolition est évalué à 340 000 € H.T. (408 000 € TTC).

#### **b. Les abords du pôle aquatique**

Connexes à la réalisation du nouveau pôle aquatique, des travaux de création d'une voie douce et d'une aire de stationnement sont également prévus. Ils font l'objet d'un partenariat entre la Communauté de Communes et la Ville de Luxeuil-les-Bains, elle-même concernée par ces aménagements pour la mise en œuvre de sa politique municipale. Les travaux de la voie douce ont pour objectif de permettre de finaliser la continuité du circuit piétonnier sécurisé reliant la ville de Luxeuil au Lac des 7 chevaux.

L'aire de stationnement a été réalisée en 2025 pour un montant des travaux de 183 000 € HT (219 600 € TTC). L'aménagement de la rue Guynemer en voie douce est prévu en juin 2026 pour un montant des travaux de 151 000 € HT (181 200 € TTC).

#### **c. La construction d'une nouvelle crèche**

Les nouvelles orientations, figurant dans la stratégie petite enfance de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, ont conduit à retenir le projet d'une nouvelle et unique crèche de 24 places. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été contractualisée avec Territoire 70 pour une construction neuve sur le terrain appartenant à la CCPLx situé derrière le centre Taiclet. Les études de maîtrise d'œuvre ont été réalisées en 2025. La consultation des marchés de travaux a été publiée en avril 2026. Le coût prévisionnel de cet équipement est de 1 800 000 € HT (2 160 000 € TTC). La livraison de la crèche est programmée en 2027.

#### **d. La réhabilitation du centre culturel et social Taiclet**

En août 2023, la Communauté de Communes a acquis le bâtiment auprès de la CAF ce qui lui permet, à présent, d'envisager un important programme de réhabilitation rendu nécessaire par l'état vétuste du centre Taiclet. Un programme pluriannuel de travaux estimé à 2 400 000 € HT (2 880 000 € TTC) permettra de remettre aux normes d'accessibilité et de sécurité le lieu et de réduire les dépenses énergétiques dans un souci de sobriété énergétique. Les études de faisabilité et de consultation d'un maître d'œuvre sont prévues en 2026.

#### **e. La réhabilitation d'un bâtiment au cœur de Luxeuil pour accueillir les services administratifs**

La CCPLx a retenu un nouveau projet consistant en la réhabilitation du site de l'ancienne MFR. En 2025, un marché d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage a été notifié pour un montant de 47 000 € HT (56 400 € TTC).

Le budget de l'opération dépendra des décisions prises en phase faisabilité. Il est actuellement estimé à 3 000 000 € HT (3 600 000 € TTC). Les recettes acquises du Département proviennent de la subvention issue du PACT pour 591 000 € et de la subvention consécutive à la vente du Mathy pour 850 000 €. Par ailleurs, la participation des budgets utilisateurs des espaces administratifs est également ciblée. D'autres subventions seront sollicitées dont

celles de l'Etat.

### *f. La construction d'un Centre Technique*

A la suite à l'arrêt du projet de construction neuve d'un centre administratif et technique en 2024, une nouvelle réflexion a été engagée afin de construire un centre technique intercommunal destiné à accueillir les services du SPED et Patrimoine ainsi qu'un espace de stockage. L'implantation de la construction neuve devrait se situer ZAC du Bouquet. Le budget de l'opération est actuellement estimé à 2 500 000 € HT (3 000 000 € TTC) mais des ajustements restent à être arbitrés ; une diminution du montant de l'opération comme son report de quelques années pourraient être envisagés. Enfin, si l'opération est inscrite au budget général, des recettes émanant des budgets annexes (principalement celui du Sped) compléteront les subventions espérées.

### *g. L'accueil des gens du voyage*

Les orientations du nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage, qui va être prochainement adopté, proposent de maintenir l'aire d'accueil de la Communauté de Communes à 10 places. Néanmoins, la réalisation de 4 terrains familiaux ou équivalents sera inscrite dans le schéma.

Seule une opération de 240 000 € TTC sera donc inscrite, lissée sur 2026 et 2027 pour la réalisation de terrains familiaux, dans un premier temps.

## **5. Budget général : les orientations pour 2026**

Comme les années antérieures, la gestion rigoureuse de la collectivité permet de dégager un résultat positif conséquent. Cette bonne gestion permet de dégager une Capacité d'Autofinancement importante pour répondre au besoin de financement des investissements prévus dans les trois prochaines années.

### **5.1 Un budget de fonctionnement en augmentation**

En 2025, le budget de fonctionnement avait connu une augmentation des dépenses et des recettes équivalentes, soit un peu plus de 3 %.

En 2026, les charges à caractère général sont diminuées, en fonction du réalisé en 2025.

Les charges de personnel augmentent significativement.

Cette progression du chapitre 012 est due notamment :

- Les 5 nouveaux postes permanents : 3 au pôle aquatique et 2 pour la Maison France Service, sur une année pleine soit 210 500 €, les postes MFS sont subventionnés à hauteur de 45 000 € par l'Etat ;
- Les renforts saisonniers pour le pôle aquatique qui représentent 15 000 € supplémentaire comparativement aux années antérieures ;
- L'augmentation de la CNRACL, soit près de 38 000 € ;
- Les avancements d'échelon pour 11 000 € ;
- 5 ETP pour assurer le remplacement d'agents en congé de longue maladie, soit 150 000 €, pour lesquels la CCPLx est remboursée par l'assurance statutaire après 15 jours de carence ;
- Les astreintes pour 8 500 €.

Enfin, le chapitre 66 connaît également une augmentation logique par rapport au nouvel emprunt contracté pour assurer la construction du nouveau pôle aquatique qui génère des intérêts.

Chapitres	Intitulé	BP 2025	Prévision BP 2026	variation BP % 2026/2025
<b>Fonctionnement DEPENSES</b>				
0.11	Charges à caractère général	2 741 010	2 900 000	5.80%
0.12	Charges de personnel	2 758 500	3 100 000	12.38%
0.14	Attributions de compensation	2 712 200	2 690 000	-0.82%
0.23	Virement à la section d'investissement	1 000 000	2 775 000	177.50%
65	Autres charges de gestion courante	537 290	554 000	3.11%
66	Charges financières	140 000	192 000	37.14%
67	Charges exceptionnelles	1 000	1 000	0.00%
68	Dotations aux provisions	155 000	168 000	8.39%
0.42	Opérations d'ordre de transfert	420 000	450 000	7.14%
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 465 000</b>	<b>12 830 000</b>	<b>22.60%</b>

Chapitres	Intitulé	BP 2025	Prévision BP 2026	variation BP % 2026/2025
<b>Fonctionnement RECETTES</b>				
0.13	Atténuations de charges	120 000	170 000	41.67%
70	Produits des services	1 189 167	1 327 667	11.65%
73	Impôts et taxes	3 212 200	3 216 000	0.12%
731	Fiscalité locale	2 712 251	2 730 000	0.65%
74	Dotations, subventions	1 924 700	1 825 000	-5.18%
75	Autres produits de gestion courante	65 000	73 250	12.69%
78	Reprises sur provisions	25 500	13 000	-49.02%
0.42	Opérations d'ordre de transfert	250 000	250 000	0.00%
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 756 182	3 225 083	17.01%
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>12 255 000</b>	<b>12 830 000</b>	<b>4.69%</b>

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) au chapitre 0.14 impacte les dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 101 687 € chaque année depuis la réforme de la taxe professionnelle en 2010. Ce montant est fixe et non révisable quelle que soit la situation actuelle de l'EPCI.

L'année 2026 ferait apparaître, toute chose égale par ailleurs, un déficit annuel de 150 750 € qui peut être couvert par l'excédent cumulé arrêté à la fin de l'exercice 2025 à 3 225 083 €. Cela révèle une nouvelle tension de la situation budgétaire de la collectivité, notamment en raison des ouvertures du pôle aquatique et de la Maison France services. Des arbitrages devront s'opérer.

**5.2 Un budget d'investissement pour maintenir le développement d'équipements de qualité**

La situation budgétaire de la collectivité est saine et son endettement faible. Cette conjonction autorise un investissement conséquent de la communauté de communes pour préparer l'avenir et placer le Pays de Luxeuil parmi les pôles dynamiques du département de la Haute-Saône.

Un programme d'investissement conséquent, à hauteur de 24 M€ HT, est donc envisagé jusqu'en 2029. Il permettra de remettre à niveau les équipements existants tel que le centre Taiclet mais aussi de terminer les aménagements du pôle aquatique et de démarrer les travaux de nouvelles structures : la crèche intercommunale, le centre administratif et le centre technique.

Les excédents antérieurs seront encore mobilisés, à hauteur de 1 000 000 €. Le recours à l'emprunt reste nécessaire, mais dans une moindre mesure par rapport à 2025. En effet, en 2026, la dépense pour finaliser le centre aquatique sera de près de 2 340 000 € et de près de 1 436 000 € pour réaliser les travaux de la nouvelle crèche.

Dans la projection, il est proposé à ce stade de prélever sur l'excédent 600 000 € en 2027 et 1 000 000 € en 2028. Pour autant, nécessairement, l'emprunt sera mobilisé avec pour corrélat une augmentation conséquente des annuités d'emprunt qui devrait diminuer, dans ce scénario, à partir de 2029. Des arbitrages pourraient s'opérer sur le volume de l'investissement et son calendrier afin de mieux lisser le niveau des annuités en rapport avec la capacité d'autofinancement de la collectivité, notamment observées par rapport à la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement du nouveau pôle aquatique. Trois opérations majeures ont un impact sur la dépense d'investissement : le centre administratif, la réhabilitation du centre Taiclet et la construction d'un centre technique.

Les hypothèses pour les emprunts ont été calculées sur une durée de 25 ans avec un taux de 3.5 %.

### **5.3 Le programme pluriannuel d'investissement**

*Voir pages suivantes*

## PPI 2026- Hypothèse d'emprunt 3.5% sur 25 ans et autofinancement 1 000 000 €

### La modernisation des infrastructures

Programmes	N°AP/CP	Réalisés au 31.12.2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL		Subventions FCTVA	Autofinancement
							TTC	HT		
Equipement aquatique										
(AMO+travaux) Construction Centre aquatique	53	9 618 500 €	2 342 558 €	- €	- €	- €	11 961 058 €	9 967 548 €	7 482 574 €	4 478 484 €
Abords du centre aqua, et desserte Athelots	73	1 031 087 €	397 013 €	- €	- €	- €	1 428 100 €	1 190 083 €	859 235 €	568 865 €
Démolition Piscine 7 chevaux	82	2 102 €	405 898 €		- €	- €	408 000 €	340 000 €	66 912 €	341 088 €
Crèche 24 places	75	24 106 €	1 435 894 €	700 000 €	- €	- €	2 160 000 €	1 800 000 €	1 759 326 €	400 674 €
CS Taiclet Etudes et travaux	70	13 864 €	374 298 €	1 245 919 €	1 245 919 €	- €	2 880 000 €	2 400 000 €	1 192 435 €	1 687 565 €
Centre Administratif - Réhabilitation MFR	81	47 459 €	120 000 €	360 000 €	3 072 541 €	- €	3 600 000 €	3 000 000 €	2 940 400 €	659 600 €
Centre Technique	87		50 000 €	350 000 €	2 600 000 €		3 000 000 €	2 500 000 €	2 472 600 €	527 400 €
Terrains familiaux	78	- €	100 000 €	140 000 €	- €	- €	240 000 €	200 000 €	100 000 €	140 000 €
PLUIH	88	- €	50 000 €	215 000 €	215 000 €	- €	480 000 €	400 000 €	183 720 €	296 280 €
<b>Total</b>		<b>10 737 118 €</b>	<b>5 275 661 €</b>	<b>3 010 919 €</b>	<b>7 133 460 €</b>	<b>- €</b>	<b>26 157 158 €</b>	<b>21 797 632 €</b>	<b>17 057 202 €</b>	<b>9 099 956 €</b>

### Le développement économique

Programmes	N°AP/CP	Réalisés au 31.12.2025	2026 Eng / Env 2026 77 000 / 80 000	2027	2028	2029	TOTAL		Autofinancement
							TTC	HT	
L'aide à l'immobilier des entreprises	40	272 065 €	157 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	669 065 €	557 554 €	669 065 €
<b>Total</b>		<b>272 065 €</b>	<b>157 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>80 000 €</b>	<b>669 065 €</b>	<b>557 554 €</b>	<b>669 065 €</b>

### Les services à la population

Programmes	N°AP/CP	Réalisés au 31.12.2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL		Autofinancement
							TTC	HT	
FICAT	74	90 457 €	104 543 €	33 000 €	33 000 €	33 000 €	294 000 €	245 000 €	294 000 €
Soutien à la démographie médicale	79	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €	41 667 €	50 000 €
<b>Total</b>		<b>100 457 €</b>	<b>114 543 €</b>	<b>43 000 €</b>	<b>43 000 €</b>	<b>43 000 €</b>	<b>344 000 €</b>	<b>286 667 €</b>	<b>344 000 €</b>

Investissements récurrents

Programmes	Réalisés Année 2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL		Subventions FCTVA	Autofinancement
						TTC	HT		
Patrimoine	75 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	315 000 €	262 500 €	51 660 €	263 340 €
Moyens généraux	82 000 €	80 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	462 000 €	385 000 €	75 768 €	386 232 €
Activités sportives	1 194 €	8 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	24 194 €	20 162 €	3 968 €	20 226 €
Activités crèches	- €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	8 000 €	6 667 €	1 312 €	6 688 €
Activités petite enfance - Périscolaire	- €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	8 000 €	6 667 €	1 312 €	6 688 €
Activités RPE	461 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 461 €	3 718 €	732 €	3 729 €
Voirie - Espaces verts	- €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €	33 333 €	6 560 €	33 440 €
<b>Total</b>	<b>158 655 €</b>	<b>163 000 €</b>	<b>180 000 €</b>	<b>180 000 €</b>	<b>180 000 €</b>	<b>861 655 €</b>	<b>718 046 €</b>	<b>141 311 €</b>	<b>720 344 €</b>

Investissements ponctuels

Programmes	Réalisés Année 2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL		Subventions FCTVA	Autofinancement
						TTC	HT		
Mobilier cuisine centrale RAR	- €	17 010 €	- €	- €	- €	17 010 €	14 175 €	16 396 €	614 €
Sonorisation Merises RAR	- €	37 950 €	- €	- €	- €	37 950 €	31 625 €	6 223 €	31 727 €
Matériel Professionnel Cuisine centrale		20 000 €				20 000 €	16 667 €	3 280 €	16 720 €
Voirie - Aménagement ZA Beauregard		60 000 €				60 000 €	50 000 €	9 840 €	50 160 €
Eclairage Gymnase les Merises	- €	102 000 €				102 000 €	85 000 €	38 418 €	63 582 €
Automatisation Gymnase les Merises	- €	96 000 €	- €	- €	- €	96 000 €	80 000 €	35 627 €	60 373 €
<b>Total</b>	<b>- €</b>	<b>332 960 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>332 960 €</b>	<b>277 467 €</b>	<b>109 784 €</b>	<b>223 176 €</b>

total général PPI	Réalisés au 31.12.2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL		Subventions FCTVA	Autofinancement
						TTC	HT		
	<b>11 268 295 €</b>	<b>6 043 164 €</b>	<b>3 313 919 €</b>	<b>7 436 460 €</b>	<b>303 000 €</b>	<b>28 364 838 €</b>	<b>23 637 365 €</b>	<b>17 308 297 €</b>	<b>11 056 541 €</b>

## Le financement

	2025	2026	2027	2028	2029
<b>Montant des investissements</b>	11 268 295 €	6 043 164 €	3 313 919 €	7 436 460 €	303 000 €
<b>Recouvrement subventions et FCTVA</b>	6 875 943 €	3 687 554 €	2 022 162 €	4 537 747 €	184 891 €
<b>Autofinancement</b>	- €	1 000 000 €	600 000 €	1 000 000 €	- €
<b>Besoin de financement</b>	4 392 352 €	1 355 610 €	691 757 €	1 898 713 €	118 109 €
<b>Remboursement annuités dette actuelle</b>	315 223 €	433 740 €	417 047 €	411 872 €	406 698 €
<b>Annuités supplémentaires sur 25 ans</b>	- €	82 250 €	41 972 €	115 203 €	- €
<b>Annuités cumulées</b>		515 990 €	541 269 €	651 297 €	646 123 €

**5.4 Le programme des AP/CP en investissement**

<b>AP-CP n° 2019-01 Construction équipement aquatique – Opération n°53</b>					
Créé par délibération n°2019-055 du 08.04.2019					
Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
11 961 058 €	9 618 500 €	2 342 558	0 €	0 €	0 €

<b>AP-CP n° 2019-04 Développement économique Aides aux entreprises – Opération n°40</b>					
Créé par délibération n°2019-055 du 08.04.2019					
Montant de l'autorisation de programme révisée (TTC)	Mandaté au 31.12.2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
669 065 €	272 065 €	157 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €

<b>AP-CP n° 2021-01 – Restructuration CS Taiclet Études et Travaux- Opération n°70</b>					
Créé par délibération n° 2021- 062 du 07.04.2021					
Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
2 880 000 €	13 864 €	374 298 €	1 245 919 €	1 245 919 €	0 €

<b>AP-CP n° 2022-01 Abords du centre aquatique et Desserte Athelots– Opération n°73</b>					
Créé par délibération n°2022-050 du 04.04.2022					
Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
1 428 100 €	1 031 087 €	397 013 €	0 €	0 €	0

<b>AP-CP n° 2022-02 FICAT - Opération n°74</b>					
Créé par délibération n°2022-050 du 04.04.2022					
Montant de l'autorisation de programme révisée (TTC)	Mandaté au 31.12.2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
294 000 €	90 457 €	104 543 €	33 000 €	33 000 €	33 000 €

<b>AP-CP n° 2022-03 Nouvelle Crèche – Opération n°75</b>					
Créé par délibération n°2022-050 du 04.04.2022					
Montant de l'autorisation de programme révisée (TTC)	Mandaté au 31.12.2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
2 160 000 €	24 106 € €	1 435 894 €	700 000 €	0 €	0 €

<b>AP-CP n° 2023-01 Siège Centre Administratif Réhabilitation MFR – Opération n°81 -</b>					
Créé par délibération n° 2023-054 du 03.04.2023					
Montant de l'autorisation de programme révisée (TTC)	Mandaté au 31.12.2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
3 600 000 €	47 459 €	120 000 €	360 000 €	3 072 541 €	0 €

<b>AP-CP n° 2023-02 Terrains familiaux – Opération n°78</b>					
Créé par délibération n° 2023-054 du 03.04.2023					
Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Mandaté au 31.12.2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
240 000 €	0 €	100 000 €	140 000 €	0 €	0 €

<b>AP-CP n° 2023-03 Soutien à la démographie médicale – Opération n°79</b>					
Créé par délibération n° 2023-054 du 03.04.2023					
Montant de l'autorisation de programme révisée (TTC)	Mandaté au 31.12.2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
50 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €

AP-CP n° 2024-02 – Destruction Piscine – Construction équipement aquatique – Opération n°82					
Créé par délibération du 08.04.2024					
Montant de l'autorisation de programme révisée (TTC)	Mandaté au 31.12. 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
408 000 €	2 102 €	405 898 €	0 €	0 €	0 €

AP-CP n° 2026-01 – Centre technique – Opération n°87				
Créé par délibération du 27.04.2026 <b>Nouveau</b>				
Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
3 000 000 €	50 000 €	350 000 €	2 600 000 €	0 €

AP-CP n° 2026-02 – PLUIH – Opération n°88				
Créé par délibération du 27.04.2026 <b>Nouveau</b>				
Montant de l'autorisation de programme (TTC)	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
480 000 €	50 000 €	215 000 €	215 000 €	0 €

### 5.5 L'impact d'une hausse de la fiscalité

Evolution des taux de 2018 à 2025 (bases Etat 1259)

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TH				TH Rés Second	TH Rés Second	TH Rés Second	TH Rés Second	TH Rés Second
Taux	11,16%	11,16%	11,16%	11,16%	11,16%	11,16%	11,16%	11,49%
Base	16 558 000	16 579 000	16 809 000	1 013 805	1 044 382	1 100 236	1 489 830	1 053 170
Produit	1 847 873 €	1 850 216 €	1 874 910 €	113 141 €	116 553 €	122 786 €	166 265 €	121 009 €
TFB								
Taux	2,68%	2,68%	2,68%	2,68%	2,68%	2,68%	2,68%	2,76%
Base	18 382 000	18 569 000	18 888 000	17 906 000	18 564 000	19 780 000	20 587 900	21 027 600
Produit	492 638 €	497 649 €	506 198 €	476 007 €	497 515 €	530 104 €	551 756 €	580 362 €
TFNB								
Taux	2,24%	2,24%	2,24%	2,24%	2,24%	2,24%	2,24%	2,31%
Base	299 400	300 000	302 500	302 000	311 700	335 100	345 750	322 540
Produit	6 707 €	6 720 €	6 776 €	6 765 €	6 982 €	7 506 €	7 745 €	7 451 €
CFE								
Taux	23,75%	23,75%	23,75%	23,75%	23,75%	23,75%	23,75%	24,46%
Base	6 271 000	6 361 000	6 317 000	5 099 000	5 235 000	5 666 000	5 938 775	6 092 505
Produit	1 475 000 €	1 505 166 €	1 500 463 €	1 195 584 €	1 239 375 €	1 345 675 €	1 410 459 €	1 490 227 €

Le tableau ci-après présente plusieurs scénarios de fiscalité (application uniforme des augmentations) :

Simulation (variation par rapport à 2025 avec bases prévisionnelles inscrites sur l'Etat 1259)												
Année	Taux 0%		Taux + 1%		Taux + 2%		Taux + 3%		Taux + 4%		Taux + 5%	
	2026	Variation	2025	Variation	2025	Variation	2025	Variation	2025	Variation	2025	Variation
TH	TH Rés Second		TH Rés Second		TH Rés Second		TH Rés Second		TH Rés Second		TH Rés Second	
Taux	11,49%		11,60%		11,72%		11,83%		11,95%		12,06%	
Base	1 015 000		1 015 000		1 015 000		1 015 000		1 015 000		1 015 000	
Produit	116 624 €	- 4 386 €	117 740 €	- 3 269 €	118 958 €	- 2 051 €	120 075 €	- 935 €	121 293 €	283 €	122 409 €	1 400 €
TFB												
Taux	2,76%		2,79%		2,82%		2,84%		2,87%		2,90%	
Base	21 293 000		21 293 000		21 293 000		21 293 000		21 293 000		21 293 000	
Produit	587 687 €	7 325 €	594 075 €	13 713 €	600 463 €	20 101 €	604 721 €	24 359 €	611 109 €	30 747 €	617 497 €	37 135 €
TFNB												
Taux	2,31%		2,33%		2,36%		2,38%		2,40%		2,43%	
Base	330 300		330 300		330 300		330 300		330 300		330 300	
Produit	7 630 €	179 €	7 696 €	245 €	7 795 €	344 €	7 861 €	410 €	7 927 €	477 €	8 026 €	576 €
CFE												
Taux	24,46%		24,70%		24,95%		25,19%		25,44%		25,68%	
Base	6 201 000		6 201 000		6 201 000		6 201 000		6 201 000		6 201 000	
Produit	1 516 765 €	26 538 €	1 531 647 €	41 420 €	1 547 150 €	56 923 €	1 562 032 €	71 805 €	1 577 534 €	87 308 €	1 592 417 €	102 190 €
Produit		29 656 €		52 109 €		75 317 €		95 640 €		118 815 €		141 301 €

Nombre de contribuables concernés et augmentation moyenne

Impôts	Contribuables	Moy Taux 0%	Moy Taux 1%	Moy Taux 2%	Moy Taux 3%	Moy Taux 4%	Moy Taux 5%
TH (Rés. S)	599	- 7,32 €	- 5,46 €	- 3,42 €	- 1,56 €	0,47 €	2,34 €
TFB	7844	0,93 €	1,75 €	2,56 €	3,11 €	3,92 €	4,73 €
TFNB	5330	0,03 €	0,05 €	0,06 €	0,08 €	0,09 €	0,11 €
CFE	1223	21,70 €	33,87 €	46,54 €	58,71 €	71,39 €	83,56 €

Après une augmentation de 5%, le coût moyen pour un ménage serait de 7.18 €/an et 83.56% pour une entreprise.

Taux d'imposition 2025 des EPCI voisins

	TH (Rés. Sec.)	TFB	TFNB	CFE
Haute-Comté	10.12%	1.79%	3.36%	20.26%
Héricourt	11.75%	2.59%	2.86%	26.75%
Lure	9.86%	3.25%	9.01%	24.97%
Rahin & Chérimont	10.05%	15.70%	14.36%	23.55%
1000 étangs	2.73%	5.44%	15.31%	21.47%
Triangle vert	3.25%	6.31%	20.79%	18.80%
Terre de Saône	11.26%	2.40%	5.75%	22.71%
Moyenne CC	8.43%	5.35%	10.21%	22.64%
Moy sans Triangle vert	9.29%	5.19%	8.44%	23.28%
Luxeuil	11.49%	2.76%	2.31%	24.46%

# ANNEXES

- ✓ Tableau des effectifs
- ✓ L'organigramme des services

✓ Tableau des effectifs  
 Effectifs au 31 décembre 2025

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
<b>Emplois fonctionnels</b>				
<b>Grade</b>	<b>Fonction</b>	<b>Services</b>	<b>Vacance</b>	<b>TC ou TNC</b>
DGS 10 000 à 20 000 habitants	DGS	Direction générale	N	TC
<b>Cadre d'emplois des attachés territoriaux (A)</b>				
Attaché principal	Directeur de pôle	Pôle ressources	N	TC
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (B)</b>				
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	Responsable	Juridique et qualité	N	TC
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	Chef de service	Finances	N	TC
Rédacteur	Chef de service	Ressources Humaines	N	TC
Rédacteur	Chef de service	Moyens généraux	N	TC
Rédacteur	Chargé de mission économie, emploi et territoire	Pôle direction générale	N	TC
Rédacteur	Chef de service	Equipements sportifs et animations	N	TC
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (C)</b>				
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Assistant et relations clientèle	Equipements sportifs et animations	N	TC
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Gestionnaire finances	Finances		12/35 <sup>ème</sup>
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Gestionnaire RH	Ressources Humaines	N	TC
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Relation clientèle et exploitation	Déchets	N	TC
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Gestionnaire finances	Finances	N	TC
Adjoint administratif	Assistant de pôle	Pôle infrastructures et environnement	N	TC
Adjoint administratif	Assistant de direction	Pôle direction générale	N	TC
Adjoint administratif	Assistant de direction	Pôle direction générale	N	TC
Adjoint administratif	Assistant de pôle et accueil	Pôle ressources	N	TC
Adjoint administratif	Gestionnaire paies/carrières	Ressources Humaines	N	TC

<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>				
<b>Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants (A)</b>				
<b>Grade</b>	<b>Fonction</b>	<b>Services</b>	<b>Vacance</b>	<b>TC ou TNC</b>
Educateur de classe exceptionnelle	Chef de service	Enfance et cohésion	N	TC
Educateur de classe exceptionnelle	Responsable	Crèches	<b>O à supprimer</b>	TC
Educateur	Responsable	Relais petite enfance et parentalité	N	TC
Educateur	Accueil et activités des enfants	Crèches	N	TC
<b>Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux (A)</b>				
<b>Grade</b>	<b>Fonction</b>	<b>Services</b>	<b>Vacance</b>	<b>TC ou TNC</b>
Infirmier en soins généraux	Responsable	Crèches	N	TC
<b>Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux (B)</b>				
<b>Grade</b>	<b>Fonction</b>	<b>Services</b>	<b>Vacance</b>	<b>TC ou TNC</b>
Auxiliaire de classe supérieure	Accueil et activités des enfants	Crèches	N	TC
Auxiliaire de classe normale	Accueil et activités des enfants	Crèches	N	TC (80%)
Auxiliaire de classe normale	Accueil et activités des enfants	Crèches	N	TC
Auxiliaire de classe normale	Accueil et activités des enfants	Crèches	N	TC
Auxiliaire de classe normale	Accueil et activités des enfants	Crèches	N	TC
<b>Cadre d'emplois des agents sociaux (C)</b>				
<b>Grade</b>	<b>Fonction</b>	<b>Services</b>	<b>Vacance</b>	<b>TC ou TNC</b>
Agent social	Accueil et activités des enfants	Crèches	N	TC
Agent social	Accueil et activités des enfants	Crèches	N	TC

FILIERE TECHNIQUE				
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (A)				
Grade	Fonction	Services	Vacance	TC ou TNC
Ingénieur hors classe	DGS	Direction générale	N	TC
Ingénieur principal	Directeur de pôle patrimoine et environnement	Pôle infrastructures et environnement	N	TC
Ingénieur	Directeur de pôle patrimoine et environnement	Pôle infrastructures et environnement	O à supprimer	TC
Ingénieur	Responsable cycle de l'eau	Assainissement	O à supprimer	TC
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux (B)				
Technicien	Chef service bâtiments et voiries	Bâtiments et voiries	O à supprimer	TC
Technicien	Responsable eaux, voirie, assainissement	Assainissement	O	TC
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (C)				
Agent de maîtrise	Chef d'équipe	Bâtiments et voiries	N	TC
Agent de maîtrise	Assistant technique	Assainissement	O à supprimer	TC
Agent de maîtrise	Gestionnaire technique	Bâtiments et voiries	N	TC
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (C)				
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	Accueil et activités des enfants	Crèches	N	TC
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	Aide cuisine	Restauration scolaire	N	TC
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	Rippeur	Déchets	N	TC
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	Chauffeur/ripeur	Déchets	N	TC
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	Assistant et relations clientèle	Equipements sportifs et animations	O à supprimer	TC
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Aide cuisine	Restauration scolaire	N	TC
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent d'entretien des équipements sportifs	Equipements sportifs et animations	N	TC
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent d'entretien des locaux	Crèches	N	25/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Accueil et activités des enfants	Crèches	O	17,5/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Aide cuisine	Restauration scolaire	N	TC
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent technique polyvalent	Equipements sportifs et animations	N	TC
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Aide cuisine	Restauration scolaire	N	TC
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Relation clientèle et exploitation	Déchets	N	TC
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent d'entretien des locaux	Equipements sportifs et animations	N	20/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Relation clientèle et entretien	Equipements sportifs et animations	N	19/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Relation clientèle et entretien	Equipements sportifs et animations	O	28/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique	Agent d'entretien des locaux	Crèches	N	20/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique	Maintenance technique	Bâtiments et voiries	N	TC
Adjoint technique	Entretien des équipements sportifs	Equipements sportifs et animations	N	30/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique	Relation clientèle et entretien	Equipements sportifs et animations	N	TC
Adjoint technique	Agent polyvalent	Moyens généraux	N	TC
Adjoint technique	Rippeur	Déchets	O	24H30

<b>FILIERE SPORTIVE</b>				
<b>Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des APS (B)</b>				
<b>Grade</b>	<b>Fonction</b>	<b>Services</b>	<b>Vacance</b>	<b>TC ou TNC</b>
Educateur principal des activités physiques et sportives 1 <sup>ère</sup> classe	Educateur sportif	Equipements sportifs et animations	N	TC
Educateur principal des activités physiques et sportives 1 <sup>ère</sup> classe	Educateur sportif	Equipements sportifs et animations	N	TC
Educateur principal des activités physiques et sportives 1 <sup>ère</sup> classe	Educateur sportif	Equipements sportifs et animations	N	TC
Educateur principal des activités physiques et sportives	Educateur sportif	Equipements sportifs et animations	O	TC
<b>Cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des APS (C)</b>				
<b>Grade</b>	<b>Fonction</b>	<b>Services</b>	<b>Vacance</b>	<b>TC ou TNC</b>
Opérateur qualifié	Surveillance baignade	Equipements sportifs et animations	O	8/35 <sup>ème</sup>
Opérateur qualifié	Surveillance baignade	Equipements sportifs et animations	O	8/35 <sup>ème</sup>
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
<b>Cadre d'emplois des animateurs territoriaux (B)</b>				
<b>Grade</b>	<b>Fonction</b>	<b>Services</b>	<b>Vacance</b>	<b>TC ou TNC</b>
Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	Responsable	Coopération territoriale et cohésion	N	TC (90%)
<b>Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux (C)</b>				
<b>Grade</b>	<b>Fonction</b>	<b>Services</b>	<b>Vacance</b>	<b>TC ou TNC</b>
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Animateur	France services	N	TC
Adjoint d'animation	Agent petite enfance	Crèches	N	20/35 <sup>ème</sup>
Adjoint d'animation	Animatrice relais petite enfance	Relais petite enfance et parentalité	N	28/35 <sup>ème</sup>
Adjoint d'animation	Animateur	France services	N	TC
Adjoint d'animation	Animateur	Relais petite enfance et parentalité	N	TC
<b>POSTES DROIT PRIVE</b>				
<b>Fonction</b>		<b>Services</b>	<b>Vacances</b>	<b>TC ou TNC</b>
Chef de service		Déchets	N	TC
Relation clientèle es exploitation		Déchets	N	TC
Chauffeur		Déchets	N	TC
Ripeur		Déchets	N	TC
Chauffeur/ripeur		Déchets	N	TC

✓ L'organigramme des services

